

Centre Aquatique Olympique



COMPTE-RENDU DU MAITRE D'OUVRAGE

Concertation préalable sur le projet du Centre Aquatique
Olympique et du franchissement piéton attenant
Du 5 novembre 2018 au 14 janvier 2019

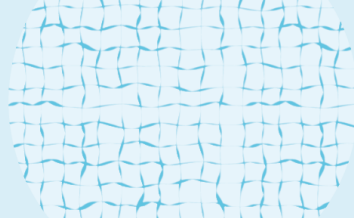
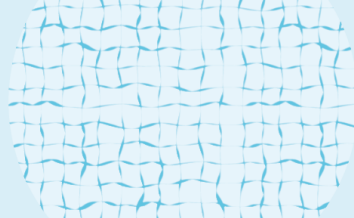
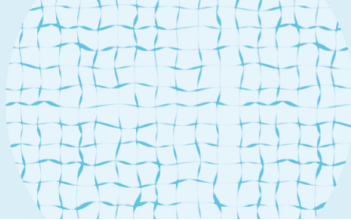


TABLE DES MATIÈRES

1	Le projet soumis à la concertation	4
1.1	Les grandes lignes du projet	4
1.1.1	La localisation du CAO	4
1.1.2	La dynamique impulsée par les JOP	4
1.1.3	Les objectifs du projet	4
1.1.4	Le financement du projet	5
1.2	Les acteurs du projet	5
1.2.1	La Métropole du Grand Paris (MGP)	5
1.2.2	Les partenaires du projet	5
2	Les modalités et le déroulement de la concertation	6
2.1	Les modalités de la concertation.....	6
2.1.1	La délibération annonçant la tenue de la concertation	6
2.1.2	La nomination d'un garant de la concertation par la CNDP	6
2.1.3	Les objectifs de la concertation	6
2.1.4	Le périmètre de la concertation	6
2.2	Les moyens d'informer et de mobiliser.....	7
2.2.1	Le dossier de concertation	7
2.2.2	La campagne de communication et de mobilisation	7
2.2.3	Le site de la concertation	8
2.3	Les moyens de participer	8
2.3.1	Les temps de rencontre avec le public	8
2.3.2	Les modules de participation en ligne.....	10
2.3.3	Les registres écrits	11
3	Restitution thématique des avis.....	12
3.1	Les avis sur la concertation	12
3.1.1	L'analyse des questionnaires d'évaluation des événements de concertation.....	12
3.1.2	Des avis partagés sur la démarche	15
3.1.3	Des demandes récurrentes concernant l'organisation d'un forum citoyen	16
3.2	L'opportunité du projet.....	17
3.2.1	L'idée d'une nouvelle piscine soutenue par les habitants et les élus	17



3.2.2	Des interrogations sur la concomitance des projets de ZAC et de CAO	17
3.3	Le coût du projet et le montage juridique	17
3.3.1	Quelques questions sur le coût du projet	17
3.3.2	Des questions sur le choix du modèle concessif	18
3.4	L'accessibilité et l'insertion urbaine du cao et du franchissement	21
3.4.1	Le franchissement	21
3.4.2	La desserte du CAO et les mobilités douces	26
3.4.3	L'insertion urbaine	28
3.5	Les usages du CAO en phase héritage	32
3.5.1	L'accueil des différents publics	32
3.5.2	Les activités accueillies au CAO	37
3.6	Les enjeux environnementaux	41
3.6.1	La qualité de l'eau et l'entretien des bassins	42
3.6.2	La qualité du bâtiment et de ses alentours	42
3.6.3	La sensibilisation à des comportements vertueux en matière de développement durable	45
3.7	Les sujets connexes	47
3.7.1	Des questions sur le temps des Jeux	47
3.7.2	La relocalisation du CRIGEN-ENGIE	48
3.7.3	La rénovation du bassin de Marville	48
3.7.4	L'échangeur Pleyel	49
3.7.5	Les aménagements de la voirie et la circulation à Saint-Denis durant les Jeux	49
4	Les enseignements de la concertation	50
5	Les suites du dialogue	51



1 **ÉQUIPEMENT-PHARE REALISE POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024, LE CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE (CAO) ET LE FRANCHISSEMENT PIETON ATTENANT SERONT LAISSES EN HERITAGE AU TERRITOIRE METROPOLITAIN APRES LES JEUX. LA METROPOLE DU GRAND PARIS (DESIGNEE LA METROPOLE CI-APRES) EST MAITRE D'OUVRAGE DES DEUX OBJETS. ILS ONT ETE SOUMIS A UNE CONCERTATION REGLEMENTAIRE ORGANISEE AVEC LE CONCOURS D'UN GARANT, DONT LE PRESENT DOCUMENT PROPOSE DE TIRER LE COMPTE-RENDU. LE PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION**

1.1 LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Les détails de la présentation du projet proposée aux participations sont consultables en ligne, via le dossier de concertation et via les présentations Powerpoint diffusées lors des rencontres.

1.1.1 La localisation du CAO

Le CAO est un équipement public qui sera localisé au sein d'un quartier urbain à aménager : le quartier de la Plaine Saulnier à Saint-Denis. Il se caractérise par sa situation stratégique à l'articulation des quartiers de la Plaine, Pleyel, Stade de France et du centre-ville de Saint-Denis. Son emprise se trouve au sud-est du site de la Plaine Saulnier. Elle est limitée :

- Par des axes existants : à l'est par l'avenue Wilson (et l'A1) et au sud par le talus de l'A86.
- Par des espaces publics créés dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Plaine Saulnier : à l'ouest par le mail des sports, au nord par l'axe est-ouest.

L'ensemble du site doit faire l'objet d'une **procédure de Zone d'Aménagement Concerté** (ZAC Plaine Saulnier) dont la Métropole du Grand Paris (MGP) est maître d'ouvrage, en partenariat étroit avec la Ville de Saint-Denis et l'Établissement Public Territorial Plaine Commune.

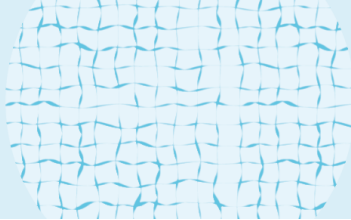
1.1.2 La dynamique impulsée par les JOP

Avec le franchissement au-dessus de l'autoroute A1 et de l'avenue Wilson, le CAO constitue **un levier de transformation urbaine pour l'ensemble de la Plaine Saulnier et de cette partie du territoire métropolitain**. Saint-Denis, et au-delà la Seine-Saint-Denis, Paris et la Métropole bénéficieront significativement et durablement de la construction du CAO en termes de pratiques locales accessibles à tous, d'excellence sportive et d'attractivité métropolitaine.

1.1.3 Les objectifs du projet

Les objectifs du projet porté par la Métropole et ses partenaires intègrent les ambitions et les contraintes relatives à l'organisation et à l'héritage des Jeux. Il s'agit de :

- **Garantir la pérennité du CAO en phase héritage**, en permettant l'accueil des scolaires et des clubs, des compétitions de haut niveau, et du grand public ;
- **Tenir un haut niveau d'ambition et d'exemplarité**, en particulier en matière de développement durable et de qualité du service public rendu ;
- **Respecter le calendrier olympique et les délais de livraison** ;



- Maîtriser les coûts du projet.

1.1.4 Le financement du projet

Le **CAO est cofinancé** par l'Etat, la Région, la Métropole et la Ville de Paris. Le **franchissement A1 est cofinancé** par l'Etat, la Région, le Département et Plaine Commune.

Le montant global prévisionnel de la **concession** s'élève à environ 170 M€ HT. Le montant global de **travaux et honoraires pour les deux projets** (CAO et franchissement A1) est de 86,8 M€ HT.

1.2 LES ACTEURS DU PROJET

1.2.1 La Métropole du Grand Paris (MGP)

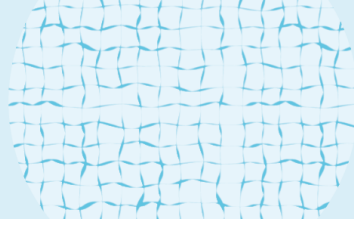
La **Métropole est maître d'ouvrage du CAO** au titre de sa compétence en matière de développement économique, social et culturel (article 59 de la loi NOTRe). Elle est également **maître d'ouvrage du franchissement piéton** qui relie le CAO au Stade de France au-dessus de l'A1 et de l'avenue Wilson, nécessaire à l'organisation des Jeux.

1.2.2 Les partenaires du projet

Tant sur les projets du CAO et du franchissement piéton, établis dans le cadre partenarial des Jeux, que sur le projet de la ZAC Plaine Saulnier, la Métropole associe étroitement l'ensemble des partenaires de ces projets tout au long de leur réalisation :

- Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (Paris 2024)
- La Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO)
- L'État
- La Région Ile-de-France
- Le Département de la Seine-Saint-Denis
- L'Établissement Public Territorial Plaine Commune
- La Ville de Saint-Denis
- La Ville de Paris
- La Fédération Internationale de Natation (FINA) et la Ligue Européenne de Natation (LEN)
- La Fédération Française de Natation (FFN)

Le rôle des partenaires du projet est détaillé dans le dossier de la concertation.



2 LES MODALITES ET LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation sur le CAO et le franchissement piéton attendant s'est déroulée **entre le lundi 5 novembre 2018 et le lundi 14 janvier 2019**.

2.1 LES MODALITES DE LA CONCERTATION

2.1.1 La délibération annonçant la tenue de la concertation

La Métropole a procédé à l'organisation d'une concertation préalable conformément aux modalités précisées à l'article L. 121-16 du code de l'environnement. Les modalités de la concertation préalable ont été délibérées en Conseil métropolitain **le 28 juin 2018**¹.

La délibération a été affichée le **15 octobre 2018** aux sièges de la Métropole, de Plaine Commune et à la mairie de Saint-Denis.

2.1.2 La nomination d'un garant de la concertation par la CNDP

La Métropole a saisi volontairement la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et demandé la désignation d'un garant. M. Jean-Louis Laure a ainsi été désigné **garant de la concertation** préalable en séance plénière de la CNDP le 18 juillet 2018².

M. Jean-Louis Laure a été présent à chaque rencontre organisée pendant la concertation. Les participants pouvaient le contacter par mail et par courrier pour des remarques sur le processus de concertation.

A l'issue de la démarche, il produira un bilan qui sera rendu public après présentation à la Commission nationale du débat public.

2.1.3 Les objectifs de la concertation

La concertation préalable a visé à **informer le public** sur les fondamentaux et les caractéristiques du projet, dans ses deux phases « Jeux » et « post-Jeux ». Elle a permis de **recueillir les remarques, les questions et les propositions** des habitants et usagers du territoire qui nourriront les réflexions de la Métropole, des équipes qui l'accompagnent ainsi que de ses partenaires.

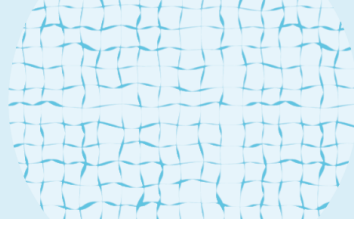
La concertation a été organisée en parallèle de la procédure de consultation des entreprises pour le marché la concession du CAO-Franchissement incluant les volets conception, construction et exploitation.

2.1.4 Le périmètre de la concertation

Le CAO sera situé dans le périmètre de la Plaine Saulnier qui fait l'objet d'un projet de Zone d'Aménagement Concerté et qui accueillera un nouveau quartier mixte. La ZAC Plaine Saulnier a fait l'objet d'une procédure de concertation, distincte de celle portant sur le CAO et le franchissement piéton, au titre du code de l'urbanisme et qui s'est déroulée du 10 juillet au 2 octobre 2018. Elle avait pour objectif d'échanger sur le devenir du futur quartier après les Jeux : la programmation, les espaces publics du projet, les équipements

¹ Voir Annexe 1 : Délibération du 28 juin 2018 de la Métropole du Grand Paris

² Voir Annexe 2 : Décision n°2018/60/CAO/1 de la CNDP



du quartier et leur insertion urbaine. Toutes les informations sur la démarche et notamment le bilan de la concertation sont consultables sur le site de la concertation : zac-plaine-saulnier.jenparle.net

Deux démarches de concertation ont ainsi été portées successivement par la Métropole et pensées de manière complémentaires. Le périmètre de discussion de la présente démarche s'est concentré sur l'objet même du CAO et sur le franchissement.

L'équipement et le franchissement devant répondre en phase Jeux aux prescriptions internationales nécessaires à l'organisation des Jeux, les échanges ont porté sur la vie des deux ouvrages en phase héritage.

Plus précisément, les thèmes proposés à la réflexion ont été :

- Les **usages du CAO** en phase héritage ;
- **L'insertion architecturale, urbaine et paysagère** du CAO et du franchissement ;
- **L'impact environnemental, économique et social** du projet ;
- La contribution de l'équipement **au développement et à l'attractivité du quartier** ainsi qu'à sa vie quotidienne ;
- **La reconversion des équipements vers la phase héritage** : l'accompagnement et les impacts des phases chantier, ainsi que de la transition d'une phase à l'autre du projet.

2.2 LES MOYENS D'INFORMER ET DE MOBILISER

2.2.1 Le dossier de concertation

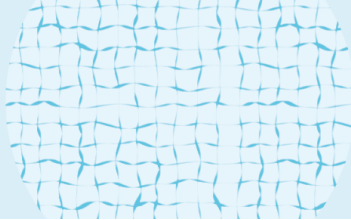
Le dossier de concertation³ a été mis à disposition du public en ligne et aux sièges de la Métropole, de Plaine Commune et à la mairie de Saint-Denis. Il a permis à chacun de s'informer sur le projet et sur la concertation dès le lancement de la démarche.

2.2.2 La campagne de communication et de mobilisation

Afin de mobiliser les habitants et usagers du territoire, une campagne de communication a été mise en œuvre dès le début de la concertation. Elle comprenait :

- Un affichage sur le réseau d'abribus de la Ville de Saint-Denis, du jeudi 8 au jeudi 29 novembre (140 faces) ;
- Une information par voie de presse sur le site de la Métropole et par affichage, 15 jours avant le début de la concertation :
 - Des annonces de la démarche de concertation dans plusieurs journaux et magazines : « En Commun » de Plaine Commune (diffusé en novembre sur le territoire dans toutes boîtes aux lettres), encarts dans le Parisien 93 et dans le Journal du Grand Paris ;
 - 30 affiches 40x60 cm ;
 - 400 flyers A5 déposés dans les lieux d'accueil du public à la Ville de Saint-Denis et à Plaine Commune ;

³ Voir Annexe 3 : : Le dossier de concertation



- Une campagne sur le web via des bannières diffusées à intervalles réguliers sur les sites et les réseaux sociaux de la Métropole du Grand Paris, de Plaine Commune, la SOLIDEO et de la Ville de Saint-Denis. Elles visaient d'abord à relayer l'adresse du site de la concertation, puis à inviter le public aux réunions publiques.
- 2 newsletters aux personnes s'étant inscrites dans une mailing liste via le site de projet Jenparle® (novembre et décembre 2018) ;
- La concertation a également fait l'objet d'une couverture par la presse locale.

2.2.3 Le site de la concertation

Dès le 19 octobre 2018, un site internet dédié d'information et de participation a été mis en ligne : **centre-aquatique-olympique.jenparle.net**

Il contenait les éléments suivants :

- Des pages d'information sur le projet : les acteurs, les grandes lignes du projet
- Des pages d'information sur la concertation : les modalités, le calendrier, le rôle du garant
- Une bibliothèque contenant tous les documents utiles au suivi du projet et de la concertation
- Des modules pour s'exprimer sur le projet, ouverts entre le 5 novembre 2018 et le 14 janvier 2019

2.3 LES MOYENS DE PARTICIPER

2.3.1 Les temps de rencontre avec le public

4 temps de rencontres avec le public ont été organisés pendant la concertation :

La réunion publique de lancement⁴ sur les enjeux du projet, du mardi 13 novembre 2018 à 19h00, en Mairie de Saint-Denis.

La réunion publique de lancement a duré 2h30 et réuni environ 90 participants. Elle s'est déroulée en présence de Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris, de Laurent Russier, Maire de Saint-Denis, des représentants de la SOLIDEO, de la Ville de Paris, de Plaine Commune, de Paris 2024, de la Fédération Française de Natation, partenaires du projet, et de Jean-Louis Laure, garant de la concertation désigné par la Commission Nationale du Débat Public.

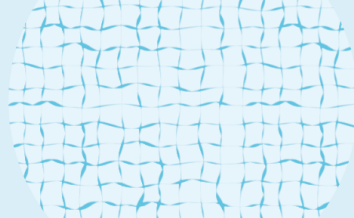
Elle a ouvert la concertation et a permis de présenter :

- Les grandes lignes du projet du CAO et du franchissement piéton ;
- Le contexte olympique dans lequel s'inscrit le projet du CAO.

Un temps d'échange par table a permis aux participants :

- D'adresser à la tribune des questions sur le projet à aborder lors de cette séance ;

⁴ Voir Annexe 4 : Compte-rendu de la réunion publique de lancement de la concertation du 13 novembre 2018



- D'identifier les sujets d'enjeux à approfondir lors des autres rencontres ;
- D'exprimer des avis sur le dispositif de concertation.

L'atelier en marchant⁵ sur l'accessibilité et l'insertion urbaine du CAO et du franchissement pendant et après les Jeux, du samedi 17 novembre 2018, sur site.

L'atelier a duré environ 2h30 et a réuni une trentaine de personnes qui s'étaient inscrites sur le site de la concertation. L'atelier a permis aux participants de découvrir le site et ses problématiques actuelles d'accessibilité. Les différents points d'arrêt du parcours et les échanges en salle à l'issue de la visite ont été l'occasion d'informer les participants et de recueillir leurs remarques et leurs propositions sur un livret à propos des sujets suivants :

- Les enjeux d'accessibilité du CAO, notamment à travers la question du franchissement ;
- L'insertion urbaine et architecturale du CAO ;
- Les différentes temporalités du projet et l'implantation du CAO pendant et après les Jeux ;
- Les échanges ont surtout porté sur le CAO et le franchissement après les Jeux, en phase héritage.

L'atelier prospectif⁶ sur le développement durable et les usages du CAO, en particulier en phase héritage, du jeudi 6 décembre 2018 à 19h00 au siège de Plaine Commune.

La troisième étape de la concertation a eu lieu sous la forme d'un atelier prospectif selon la méthodologie des *personae*. L'atelier a duré environ 2h30 et a réuni une cinquantaine de personnes. Les différents temps de l'atelier ont permis de :

- Présenter les usages du CAO en phase héritage ;
- Présenter les enjeux environnementaux du CAO et du franchissement ;
- Annoncer les candidats à la concession ;
- Recueillir les avis et les remarques des participants concernant les usages du CAO en phase héritage.
- Recueillir les avis et les remarques des participants concernant les enjeux de développement durable.

La réunion publique de synthèse⁷ de la concertation, du mercredi 9 janvier 2019 à 19h00 en Mairie de Saint-Denis.

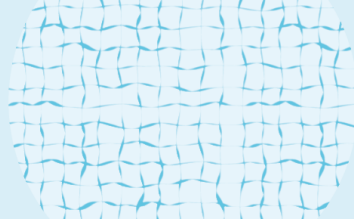
La dernière réunion publique de la concertation a duré 2h45 et réuni environ 80 participants. Elle s'est déroulée dans un format spécifiquement dédié aux réunions de synthèses. Elle avait pour objectif de :

- Présenter la synthèse des contributions issues de la concertation ;
- Permettre au public de compléter cette synthèse, en abordant des sujets qui n'ont pas été traités pendant les autres temps d'échanges ;
- Permettre au public de poser ses dernières questions à la maîtrise d'ouvrage ;
- Permettre à la maîtrise d'ouvrage d'apporter le maximum de réponses encore non traitées ;
- Rappeler les étapes de court terme (bilan du garant, bilan du maître d'ouvrage, attribution de la concession...) et présenter les intentions du dialogue continu pour la suite.

⁵ Voir Annexe 4 : Compte rendu de l'atelier en marchant du 17 novembre 2018

⁶ Voir Annexe 5 : Compte-rendu de l'atelier prospectif du 6 décembre 2018

⁷ Voir Annexe 6 : Compte-rendu de la réunion de synthèse de la concertation du 9 janvier 2019



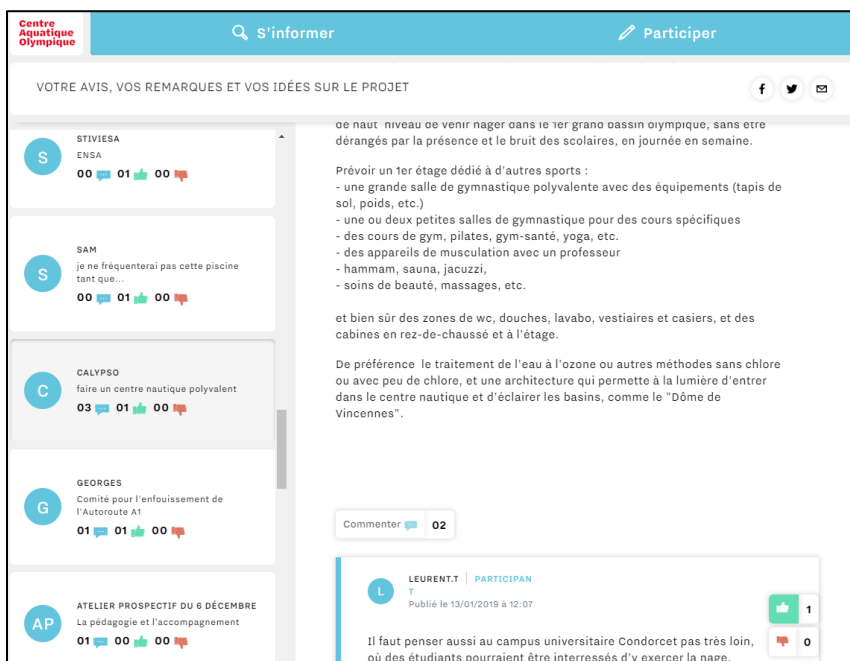
Chaque participant s'est vu distribuer une feuille de synthèse des contributions revenant sur les principales thématiques étant ressortis durant la concertation :

- L'accessibilité du CAO et l'insertion urbaine
- Les usages du CAO en phase héritage
- Les enjeux environnementaux
- La double vie du projet
- La concertation

2.3.2 Les modules de participation en ligne

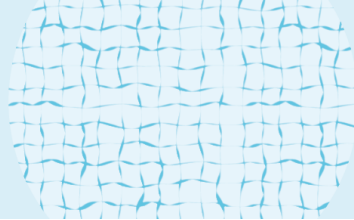
Pendant la concertation, le site internet a permis au public de s'exprimer grâce à des modules divers :

- Le registre en ligne sous la forme **d'un débat** : « **Votre avis, vos remarques et vos idées sur le projet** ». Il y a eu 399 visites et 42 contributions (+ 3 de l'animateur) ;
- Le « **quiz du CAO** » pour s'approprier de manière ludique les enjeux du projet. Il y a eu 139 visites et 50 réponses à ce questionnaire ;
- Le « **livret de l'atelier en marchant du 17 novembre** » mis en ligne pour permettre aux absents à la balade de donner leurs avis sur les sujets évoqués. Il y a eu 74 visites et 20 contributions à ce questionnaire ;
- Les **débats sur les usages du CAO** : « **Complétez les besoins des futurs du CAO** » mis en ligne pour permettre aux absents de l'atelier prospectif de donner leur avis sur les sujets évoqués.



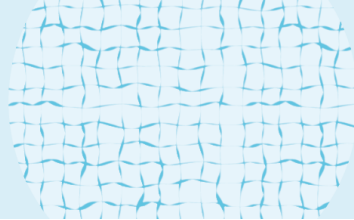
The screenshot shows a web interface for an online debate. At the top, there are navigation buttons for 'S'informer' and 'Participer'. The main heading is 'VOTRE AVIS, VOS REMARQUES ET VOS IDÉES SUR LE PROJET'. On the left, there is a list of contributions with user avatars and names. The main content area shows a detailed view of a contribution from 'LEURENT.T'. The contribution text discusses the need for a 1st floor dedicated to other sports, listing facilities like a gymnasium, specific sports rooms, equipment, and beauty treatments. It also mentions the need for rest areas and water treatment options.

Capture d'écran du
débat en ligne



2.3.3 Les registres écrits

Trois registres de recueil d'avis du public, accompagnés du dossier de concertation ont été placés à l'accueil des mairies de Saint-Denis, du siège de Plaine Commune et de la Métropole du Grand Paris. Ils n'ont recueilli aucune contribution.



3 RESTITUTION THEMATIQUE DES AVIS

Cette partie du bilan présente la synthèse thématisée des avis exprimés lors des rencontres de la concertation d'une part et d'autre part en ligne sur le site dédié à la concertation. Elle s'appuie sur les prises de parole et les retours par écrit des participants lors des quatre rencontres publiques et sur les contributions en ligne.

Les réponses ou réactions de la maîtrise d'ouvrage et de ses partenaires sont indiquées en réponses aux remarques des participants. Elles ont été données lors des réunions ou sont précisées dans le cadre même de ce bilan.

3.1 LES AVIS SUR LA CONCERTATION

La démarche de concertation a suscité plusieurs types d'avis dont cette partie propose de rendre compte :

- Les retours via le questionnaire d'évaluation des événements de concertation
- Les retours exprimés en réunion publique

3.1.1 L'analyse des questionnaires d'évaluation des événements de concertation

Lors de chaque événement de concertation, la Métropole a distribué **un questionnaire d'évaluation de la démarche**. Traités au fur et à mesure de la démarche, ils ont guidé les choix du maître d'ouvrage en matière de mobilisation des participants et de déroulement des temps de rencontres publiques.

**Centre
Aquatique
Olympique**

CONCERTATION PRÉALABLE
5 NOVEMBRE 2018
AU
14 JANVIER 2019

1. Pour quelle raison participez-vous à cet événement ? *Plusieurs réponses possibles*

Intérêt pour le projet en général

Intérêt pour le projet de Centre Aquatique Olympique

Intérêt pour le projet de franchissement

Intérêt pour la démarche et les méthodes de concertation

Pour influencer sur le projet

Pour m'informer sur le projet

Autre : _____

4. Les informations sur le projet transmises pendant la réunion vous ont-elles parues claires ? *De 1 (pas du tout) à 10 (parfaitement)*

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Pourquoi ? _____

2. Comment avez-vous entendu parler de cette rencontre ? *Plusieurs réponses possibles*

Presse locale (papier, en ligne)

Télévision

Radio

Affiches et flyers

Internet (site, précisez : _____)

Facebook, Twitter

Invitation téléphonique ou via e-mail

Bouche à oreille

Lors d'une autre rencontre

Autre : _____

5. Sexe

Femme Homme

3. Recommanderiez-vous à vos proches/collègues de participer aux prochaines réunions ?

Oui Non

Pourquoi ? _____

6. Âge

moins de 18 ans 50-64 ans

18-34 ans plus de 65 ans

35-49 ans

7. Vous êtes ? *1 réponse*

Riverain du site du projet

Habitant du territoire

Représentant d'un collectif/association

Précisez : _____

Entreprise/acteur du quartier

Entreprise/acteur du territoire

Agent d'une collectivité

Autre organisme/institution

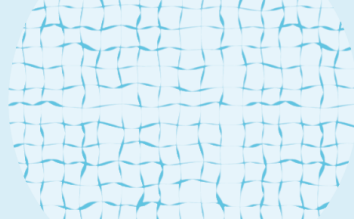
Précisez : _____

Élu(e)

Autre : _____

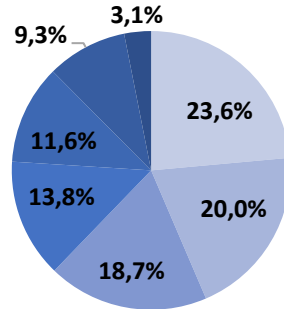
Le questionnaire distribué à tous les participants aux réunions publiques

79 questionnaires ont été remplis par des participants aux 4 événements de concertation.



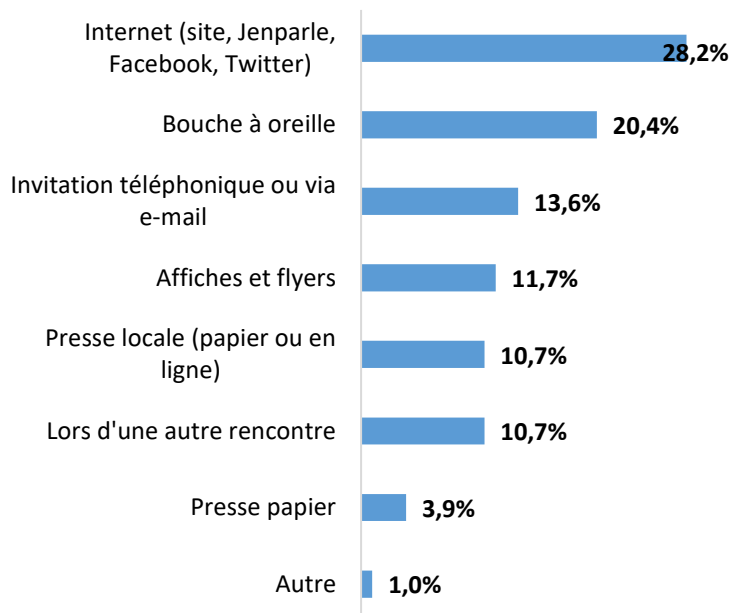
Pour quelle raison participez-vous à cet évènement ?

- Intérêt pour le projet en général
- Pour m'informer sur le projet
- Intérêt pour le projet de Centre Aquatique Olympique
- Intérêt pour le projet de franchissement
- Intérêt pour la démarche et les méthodes de concertation

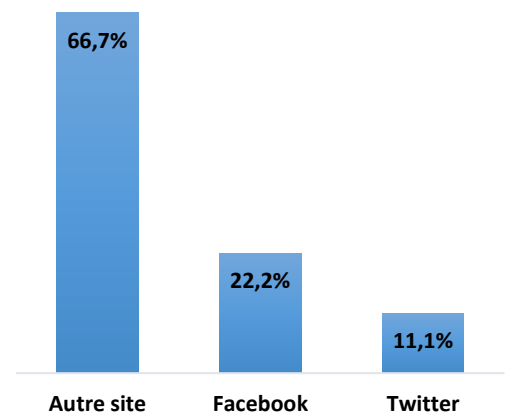


Près d'un quart des répondants déclarent venir aux réunions de concertation par **intérêt pour le projet en général** et 20% viennent aux réunions de concertations pour s'informer sur le projet.

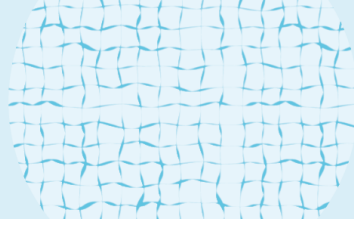
Comment avez-vous entendu parler des rencontres de la concertation ?



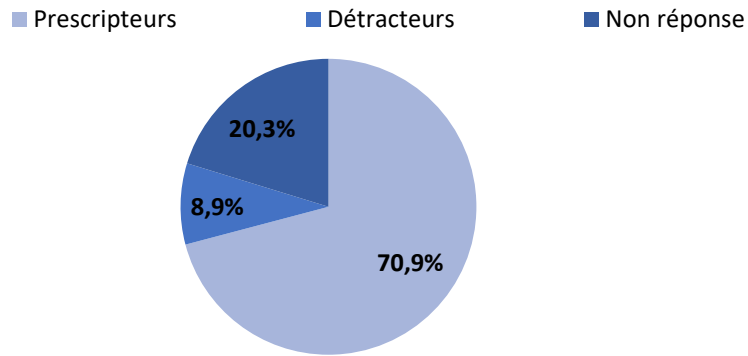
Parmi les sites consultés, lesquels vous ont mené vers la concertation ?



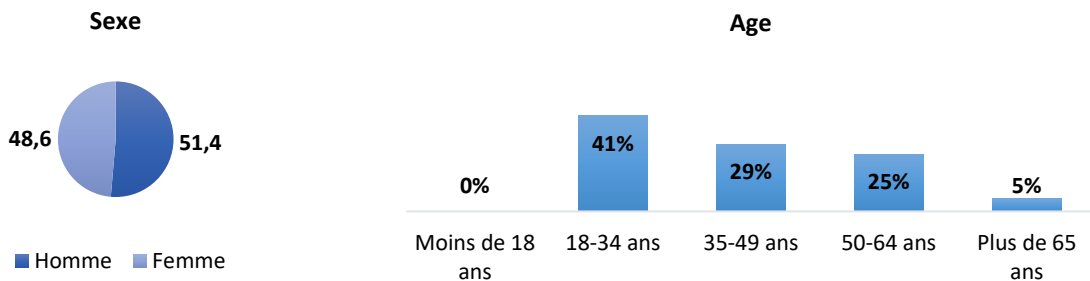
Les répondants ont majoritairement entendu parler de la concertation et de ses évènements sur **internet**. La catégorie « autre site » dans le graphique ci-dessus recouvre à la fois le site de la concertation et les sites institutionnels de la Métropole et de ses partenaires.



Recommanderiez-vous à vos proches/collègues de participer aux prochaines réunions ?

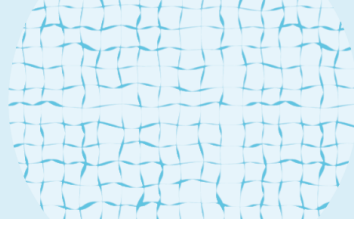


Plus de **70% des répondants ont ou auraient recommandé à leurs proches de participer aux événements de la concertation**. En outre, le questionnaire proposait aux répondants de noter la clarté des informations sur le projet, transmises pendant la réunion. **En moyenne, les répondants lui ont accordée une note de 7,1/10.**

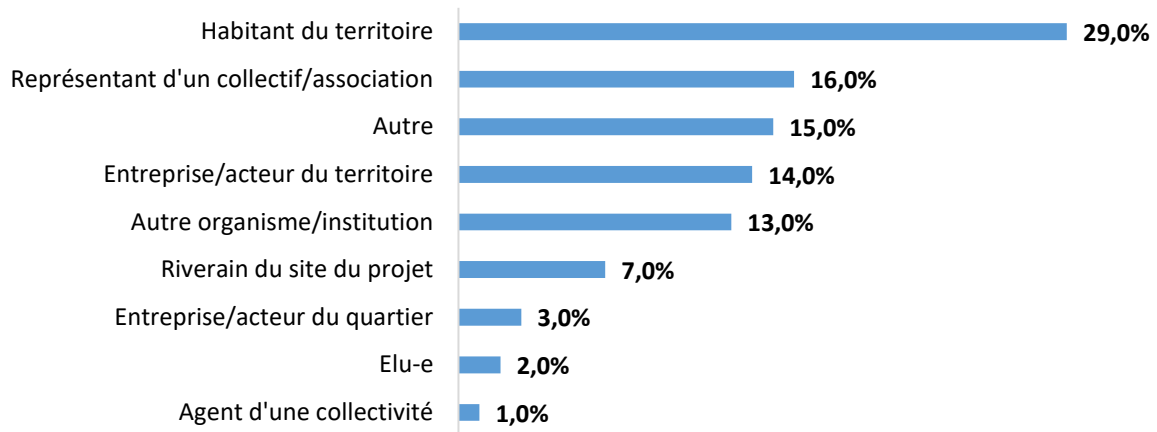


La répartition des sexes est assez équilibrée entre femmes et hommes parmi les répondants.

Concernant l'âge des répondants, plus de 40% d'entre eux avaient entre 18 et 34 ans. Cette proportion a été boostée par la présence régulière d'étudiants intéressés par la démarche mais qui ont peu participé aux débats.



Vous vous rendez en réunion en tant que ? (Les répondants pouvaient donner plusieurs réponses)



Près de **30% des répondants sont des habitants du territoire** et 16% d'entre eux sont des représentants d'un collectif ou d'une association.

3.1.2 Des avis partagés sur la démarche

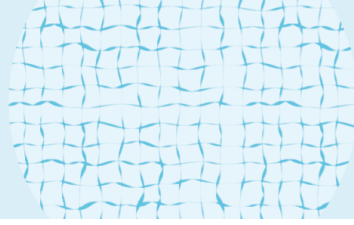
Les participants ont **globalement approuvé le dispositif de concertation** mis en place. Plusieurs participants ont trouvé la démarche de concertation **intéressante** et **bien organisée**. Les explications apportées leur ont parues **claires et concises**, même si lors de certaines présentations, elles restaient trop générales.

En cours de concertation, des retours critiques de certains participants sur différents aspects de la démarche ont parfois conduit la Métropole à ajuster le dispositif :

- La première présentation du projet en réunion publique avait été jugée **trop générale et politique**. Lors des réunions suivantes, **la Métropole a veillé à raccourcir les temps de d'interventions politiques** et à apporter des informations plus précises.
- De même, des participants à la réunion de lancement et à l'atelier prospectif ont regretté de ne pouvoir interroger la Métropole sur le projet qu'en fin de réunion. Lors de la réunion de synthèse, le choix a été fait **d'ouvrir la discussion** au fur et à mesure que les sujets mis en débat étaient abordés.

De manière générale, les participants ont formulé les critiques suivantes :

- A plusieurs occasions, des habitants ont déploré le **nombre trop faible de participants** présents lors des événements de concertation et le **manque de représentativité du public** par rapport à la population de Saint-Denis.
- Plusieurs participants aux débats en ligne se sont dits **sceptiques quant la prise en compte des avis donnés**. Comment la maîtrise d'ouvrage compte-t-elle traiter les réponses ? Selon eux, la maîtrise d'ouvrage n'a pas d'obligation de tenir compte des suggestions.
- Lors de **l'atelier prospectif** qui proposait aux participants de se projeter dans la peau de personnage fictifs pour imaginer les usages du CAO en 2030, quelques participants ont regretté **le caractère « artificiel » de l'exercice**.



En outre, lors de la réunion publique de synthèse et sur le site de la concertation, le Comité de Vigilance JO Saint-Denis a formulé les observations suivantes :

- l'impossibilité d'obtenir les informations les plus essentielles du projet (notamment concernant le financement, la répartition public / privé) du fait de la procédure de mise en concurrence de la concession, qui se déroule de manière inhabituelle en même temps que la concertation;
- la faible participation des habitants, des acteurs locaux du sport ;
- la participation inversement proportionnelle des membres des groupements lors des réunions de concertation, notamment lors de l'atelier participatif du 6 décembre, qui risque à fausser la concertation et les attentes de la Métropole;
- l'absence d'un espace de réflexion et concertation permettant de considérer ensemble la ZAC Saulnier et le CAO ;
- l'absence de débat sur le modèle concessif particulier du CAO (concession globale construction / exploitation), le choix ayant déjà été établi ;
- le peu d'information précise concernant les niveaux de pollution ;
- le caractère « lacunaire et édulcoré des CR », le garant désigné par la CNDP considérant cette critique comme infondée.

Il convient de noter que tout au long de sa mission, le garant a été en relation suivie avec le maître d'ouvrage et son assistant pour l'ingénierie de la concertation pour préparer, puis affiner et évaluer le dispositif en temps réel, notamment avant et après chaque rencontre avec le public, afin de répondre aux attentes et critiques du public.

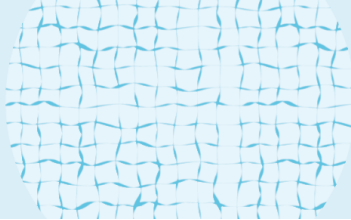
3.1.3 Des demandes récurrentes concernant l'organisation d'un forum citoyen

Tout au long de la démarche, plusieurs participants, notamment les membres du Comité de Vigilance JO de Saint-Denis, ont demandé, qu'un **forum citoyen** permettant d'étudier l'ensemble des problématiques ayant trait aux Jeux en Seine-Saint-Denis soit organisé.

A l'occasion des différents temps de concertation, plusieurs élus du territoire, notamment Laurent Russier, Maire de **Saint-Denis** et Patrick Braouezec, Président de **Plaine Commune**, ont approuvé la demande de forum portée par les habitants.

Laurent Russier, a annoncé qu'une réflexion était en cours pour organiser un moment de partage autour des Jeux sur le territoire. Un des objectifs serait d'expliquer au public l'articulation des différents projets liés aux Jeux.

Lors de la réunion de synthèse, Julien Carrard de **Paris 2024** a précisé qu'un forum serait organisé avec les collectivités partenaires pour évoquer toutes les questions liées aux Jeux sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Il devrait se dérouler en avril ou mai prochain, sur une journée, probablement un samedi.



3.2 L'OPPORTUNITE DU PROJET

3.2.1 L'idée d'une nouvelle piscine soutenue par les habitants et les élus

Lors des réunions de lancement et de synthèse, les participants - dont les plus critiques - ont témoigné de leur intérêt pour le projet sans remettre en question l'opportunité de ce nouvel équipement sur un territoire aussi carencé en équipements aquatiques.

Les élus du territoire et de la Métropole sont allés dans leur sens à plusieurs reprises dans leurs introductions ou conclusions de réunion.

3.2.2 Des interrogations sur la concomitance des projets de ZAC et de CAO

Sans remettre en question l'opportunité du projet, certains habitants ont interrogé sa cohérence avec l'implantation d'un nouveau quartier dans le secteur de la Plaine Saulnier. Plusieurs participants à la réunion de lancement n'étaient pas au courant du projet de ZAC Plaine Saulnier. Ils ont posé des questions sur le projet et surtout sur la concomitance des calendriers de la ZAC Saulnier, du CAO en phase Jeux et du CAO en phase Héritage.

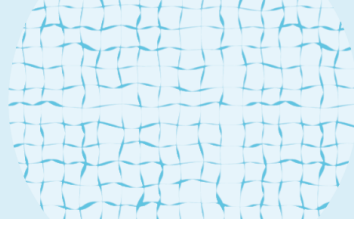
Flora Dancourt, Directrice adjointe du projet à la **Métropole**, a rappelé lors de cette réunion que le projet du CAO-Franchissement s'inscrit dans le cadre d'un projet de ZAC sur l'ensemble du site de la Plaine Saulnier qui a fait l'objet d'une concertation à part entière. Le projet prévoit l'aménagement d'un quartier mixte. La concertation, réalisée au titre du code de l'urbanisme, visait à partager avec les habitants du territoire la programmation du futur quartier (logements, activités économiques, espaces publics, activités sportives etc.) et les enjeux liés à l'accessibilité et au développement durable. Toutes les informations sur le projet et la concertation sont disponibles sur le site de la concertation : "<https://zac-plaine-saulnier.jenparle.net/>

Appuyée par Anthony Piqueras, Directeur des sites et infrastructure de **Paris 2024**, elle a également rappelé qu'il y avait une différence entre la ZAC Plaine Saulnier, dont les travaux de construction sont réalisés pour la phase « Héritage » et les installations du site Saulnier prévus par Paris 2024 pour la phase « Jeux » ; en phase olympique, seuls le CAO et le franchissement seront construits de manière pérenne sur site. Les installations temporaires des Jeux vont occuper la plus grande part de la Plaine Saulnier. Les 500 logements, les espaces publics et les équipements projetés dans la ZAC Plaine Saulnier ne seront construits qu'après les Jeux. L'objectif est d'accueillir les premiers habitants en 2026. L'ensemble du quartier devrait être finalisé à l'horizon 2030-2032.

3.3 LE COUT DU PROJET ET LE MONTAGE JURIDIQUE

3.3.1 Quelques questions sur le coût du projet

Le coût du projet a suscité peu de réactions de la part des participants. Certains ont demandé des précisions sur les implications financières des différents acteurs. Un contributeur en ligne, opposé à l'organisation des Jeux sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, a exprimé la crainte d'une augmentation des impôts locaux après 2024, à cause du projet.



3.3.2 Des questions sur le choix du modèle concessif

Le choix du modèle concessif comme mode de conception, construction et exploitation du CAO a fait l'objet de nombreuses questions et remarques tout au long de la concertation. Elles ont porté essentiellement sur :

- **L'opportunité du modèle concessif** : Quel partage du risque entre la MGP et le concessionnaire ? Quelles implications financières des collectivités ?
- **La procédure de sélection du concessionnaire** : combien de candidats ? Quels critères de sélection ? Quelle implication du public dans la procédure de sélection et transparence de l'information transmise aux candidats ?

3.3.2.1 *L'opportunité du modèle concessif :*

De nombreuses questions ont été posées sur l'opportunité (financière) du modèle concessif pour la Métropole et ses partenaires :

- Quel sera le **partage du risque** entre la Métropole et le concessionnaire ?
- Le modèle concessif ne présente-t-il pas **un risque financier pour les collectivités** ?
- En cas de **défaillance du concessionnaire** en phase de construction ou d'exploitation, quel sera l'impact sur les collectivités ?

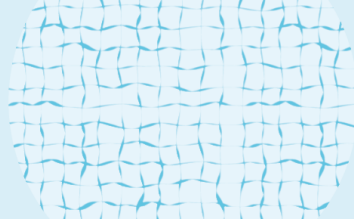
A plusieurs reprises, les représentants de la **Métropole** aux différentes réunions ont apporté des réponses à ces interrogations.

Le modèle a été retenu pour plusieurs raisons. En premier lieu, il paraissait nécessaire que le futur exploitant du CAO soit présent dès la phase de conception. En outre, ce modèle permet d'éviter qu'il y ait une césure entre la construction et l'exploitation, notamment dans la mesure où il s'agit d'un équipement qui a des contraintes techniques très fortes. Par ailleurs, cette procédure financière et juridique présente deux avantages. Elle permet de mieux maîtriser les délais en évitant la multiplication des procédures d'appels d'offre.

La maîtrise d'ouvrage a une obligation de construire l'équipement selon les délais définis par Paris 2024. Cette solution permettait aussi une meilleure maîtrise des coûts. Des engagements clairs ont été pris par tous les maîtres d'ouvrage d'équipements olympiques. Enfin, le modèle concessif permet un partage équilibré du risque lié à l'exploitation. Une subvention d'exploitation pourrait être versée. Cependant, la Métropole espère que les candidats présenteront des modèles d'exploitation équilibrés.

La question de la **part d'implication financière** de chaque acteur impliqué dans le projet et notamment celle de la Ville de Saint-Denis ont généré plusieurs interrogations de la part des habitants.

Lors de l'atelier prospectif du 6 décembre, une représentante du Comité de Vigilance JO Saint-Denis a interrogé les élus présents concernant l'enveloppe financière consacrée par la mairie de Saint-Denis au CAO en phase exploitation. Plus précisément, c'est l'objet **d'une enveloppe de 360 000€** votée par le Conseil Municipal début décembre 2018 qui a interrogé les habitants. A quoi doit-elle servir ?



David Prout, adjoint au maire de **Saint-Denis** en charge de l'urbanisme a précisé que la Ville s'était engagée pour un coût prévisionnel annuel de 360 000€ HT permettant de couvrir l'utilisation de créneaux pour les usages des scolaires primaires et de clubs / associations sportives.

Pour comparaison, la piscine « La baleine » coûte 1,4M€ par an, ce qui permet à la Mairie d'avoir notamment 32 créneaux d'occupation de la piscine pour les scolaires par semaine. L'accord fait pour le CAO permettra à la Ville d'avoir 64 créneaux par semaine (en plus des 32 de « La baleine ») et des créneaux pour les clubs, le tout coûtera 360 000€ par an à la collectivité.

Lors de la réunion de synthèse, plusieurs participants ont insisté pour connaître le **montant prévisionnel des subventions d'exploitation prévues par la Métropole** et ses partenaires.

3.3.2.2 La procédure de sélection du concessionnaire :

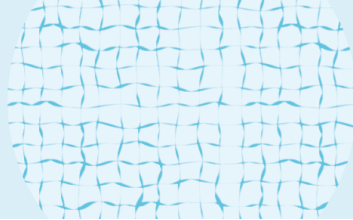
Des questions ont été posées sur la procédure de sélection des candidats : combien y-a-t-il de candidats ? Combien de projets seront étudiés ? Quels sont critères de sélection ?

Christian Mourougane, directeur du projet à la **Métropole**, et Flora Dancourt ont évoqué le sujet lors de la réunion de synthèse.

A ce jour, un bilan prévisionnel d'exploitation a été établi par l'équipe de la Métropole. Cependant, la Métropole ne peut en communiquer les contenus détaillés publiquement, dans la mesure où cela pourrait la desservir dans les négociations avec les candidats à la concession.

Dans l'esprit du contrat de concession, le concessionnaire privé assume une part substantielle de risque. Une subvention d'équilibre d'exploitation, non souhaitée par la Métropole, n'est pour autant pas exclue ; le cas échéant, son montant sera rendu public à la signature du contrat de concession via une délibération du Conseil métropolitain.

Lors de cette même réunion, Laurent Russier a rappelé que le CAO ne fait pas l'objet d'un partenariat public privé (PPP) mais bien d'une délégation de service publique (DSP), sous la forme d'une concession.



Des participants ont demandé si les habitants seraient consultés concernant le choix du concessionnaire. Comment s'assurer que les retours des habitants seront pris en considération par les candidats à la concession ?

Lors de la réunion de lancement, Paul Mourier, Directeur général des Services à la **Métropole** et Flora Dancourt, ont rappelé les grandes étapes de la procédure. Le 28 septembre 2018, le Conseil Métropolitain a choisi à l'unanimité le modèle concessif pour la mise en œuvre du projet dans sa globalité. Le maître d'ouvrage fera appel à un groupement d'entreprises, pour concevoir et construire le CAO et le franchissement piéton et pour exploiter le CAO en phase héritage. Durant la phase olympique, le concessionnaire désigné et le concédant (Métropole du Grand Paris) devront travailler en étroite collaboration avec Paris 2024.

La transparence dans les choix est une chose essentielle. Cela renvoie à la démocratie participative auquel le Président de la Métropole, Patrick Ollier, est très attaché.

La concertation est l'occasion pour les habitants du territoire d'accompagner la décision de la MGP en formulant des propositions que les candidats devront prendre en considération dans leurs offres finales.

Cependant, le processus décisionnel concernant le choix du futur concessionnaire du CAO s'inscrit dans un cadre réglementaire précis qu'il convient de respecter. Compte-tenu des contraintes calendaires inhérentes au projet olympique, la Métropole ne peut pas courir le risque d'un éventuel contentieux si les règles de passation du contrat n'étaient pas respectées. Plusieurs instances auront à se prononcer sur le choix du concessionnaire :

- Une commission composée de personnalités qualifiées ;
- Des comités techniques qui incluent plusieurs partenaires du projet ;
- Un comité de pilotage composé des représentants politiques des partenaires du projet.

Au fur et à mesure de la concertation, la Métropole a continuellement apporté des informations complémentaires sur la procédure en cours. Ainsi, lors de l'atelier du 6 décembre, elle a précisé les éléments suivants :

Le 23 novembre 2018, la Métropole a retenu trois équipes finalistes. Il s'agit des équipes dont les mandataires sont les suivants :

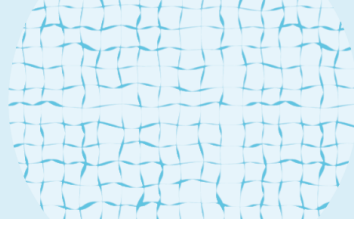
- Bouygues Bâtiment Île-de-France ;
- Opalia ;
- Vinci Construction France.

Le 29 novembre 2018, la Métropole a communiqué aux finalistes le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). Ils ont jusqu'au 29 mars 2019 pour déposer une ou deux offres maximum chacun.

Les candidats ont été invités à suivre étroitement la concertation publique. Ce bilan leur sera communiqué pour qu'ils puissent exposer dans leur offre leur analyse des enseignements de la concertation et préciser les éléments de la concertation pris en compte dans leur(s) projet(s).

Le planning prévisionnel de la procédure de mise en concurrence est le suivant :

- Remise des offres initiales : 29 mars 2019.
- Négociation avec les groupements candidats : d'avril à juillet 2019.
- Signature du contrat : fin de l'année 2019.



3.3.2.3 La politique d'insertion de la MGP vis-à-vis du CAO

Des participants ont demandé si des clauses d'insertion seraient insérées dans le contrat de concession. Des emplois en CDI seront-ils réservés aux habitants de Plaine Commune, à l'instar de ce qui a été mis en œuvre pour la piscine d'Epinay-sur-Seine ?

Lors de la réunion de lancement, la **Métropole** a rappelé que la **SOLIDEO**, sous l'impulsion des élus du territoire, a adopté une Charte en faveur de l'emploi et du développement territorial dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Cette charte est mise en œuvre par tous les maîtres d'ouvrage d'équipements olympiques. Dans la consultation qu'elle a lancée auprès des entreprises, la Métropole impose des mesures d'insertion dans les phases de conception, de construction et d'exploitation du CAO et du franchissement. Elle impose, en particulier, que 10% des heures travaillées dans le cadre du projet soit effectuées par des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ou présentant des fragilités. Par ailleurs, au moins 25 % des missions du contrat devront être confiées à des très petites entreprises et des petites et moyennes entreprises (TPE/PME).

Le respect de la Charte en faveur de l'emploi et du développement territorial est une condition nécessaire pour faire des Jeux une opportunité pour Saint-Denis et toute la Seine-Saint-Denis. Au-delà de la Charte, des réflexions sont menées par la Ville concernant l'accompagnement des acteurs du territoire, afin qu'ils identifient comment faire des Jeux une opportunité économique, sociale, environnementale.

3.4 L'ACCESSIBILITE ET L'INSERTION URBAINE DU CAO ET DU FRANCHISSEMENT

3.4.1 Le franchissement

3.4.1.1 *Des questions concernant l'emprise, les dimensions et l'aspect du franchissement*

Un ouvrage à échelle humaine

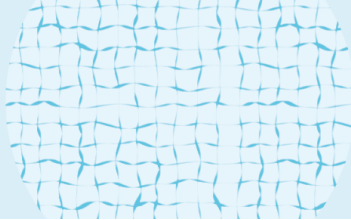
Dans leurs contributions, les participants ont exprimé le souhait **d'un traitement à échelle humaine** du franchissement, notamment en ce qui concerne le mobilier, la végétation et la signalétique. Un participant a souligné que plus le franchissement serait large, plus il aurait de chance de devenir un espace public agréable à traverser et adapté à tous les usages.

A plusieurs occasions, des participants ont demandé **des précisions sur les dimensions du franchissement** : qu'est-ce qui motive le choix de limiter la largeur utile à 18m en phase Jeux et à 12m en phase héritage ?

Un espace public convivial ouvert ou fermé

A plusieurs reprises, Flora Dancourt a confirmé qu'en phase « Jeux », le franchissement mesurera 18 m de largeur utile. En phase « Héritage », les aménagements paysagers réduiront cette largeur à 12 mètres minimum.

Concernant la phase « Jeux », **Paris 2024** a expliqué que des études de flux ont permis de déterminer cette largeur. Elles ont démontré qu'il faut *a minima* 18m de largeur utile permettant la circulation sans densité ni attroupement en amont du franchissement. A titre de comparaison, le franchissement sera plus large que la passerelle reliant aujourd'hui la station Porte de Paris de la ligne 13 au Stade de France. Le Stade de France peut accueillir 80 000 places. En phase « Jeux », le site de la Plaine Saulnier accueillera 15 000 places sur le bâtiment aquatique provisoire et 5 000 sur le CAO.



Les participants ont été nombreux à demander **un aménagement agréable du franchissement, plutôt qu'un lieu exposé aux nuisances**. Pour cela, les participants ont fait plusieurs propositions :

- Des gradins ou des marches sur les bords ;
- Des ascenseurs, des escaliers praticables et des rampes d'accès pour les vélos ;
- Une couverture du franchissement, un « tube » ;
- La végétalisation du franchissement : qu'il soit le plus naturel possible (bois, plantes, arbres et fleurs) ;
- Des éclairages ;
- Des zones de repos ;
- Des bancs ;
- Un belvédère ;
- Une buvette avec quelques tables ;
- Un pont habité avec des commerces (temporaires ou pas) ;
- Un « téléphérique ».

En ligne, plusieurs exemples pouvant faire référence ont été donnés :

- La suspension et l'aspect des ponts en Amazonie ;
- Le matériau bois et les plantations de la passerelle Claude Bernard ;
- Le travail paysager du pont au-dessus de l'A3 en Rhénanie.

Le franchissement sera a priori un espace ouvert. Cela n'empêchera pas de mettre en place des espaces abrités. Cela fera partie des échanges avec les candidats dans le cadre de la procédure de consultation.

L'accroche au Stade de France doit être compatible avec la réglementation PMR des espaces publics. Un certain nombre des objectifs et des contraintes techniques sont applicables au franchissement :

- La protection antichute
- Le passage de véhicule d'entretien
- L'éclairage
- La sécurité publique et la vidéosurveillance

Il est attendu des candidats des solutions qui répondent conjointement aux problématiques techniques, esthétiques et architecturales.

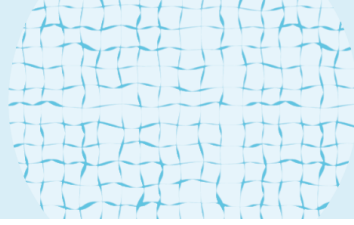
En évoquant le franchissement, certains participants se sont montrés **sceptiques concernant l'aspect convivial des espaces publics dionysiens** en général : « *du convivial à Saint-Denis (?). Ce serait nouveau. Il faut surtout empêcher les délinquants de jeter des objets divers sur la route.* »

Quelle transition pour l'ouvrage après les Jeux ?

Lors de l'atelier en marchant et pendant la réunion de clôture, des habitants ont émis **des doutes sur l'utilité du franchissement une fois les JOP passés**.

La Métropole a expliqué en réunion publique que le franchissement piéton, ouvrage nécessaire aux flux des spectateurs en phase olympique, deviendrait en phase héritage un véritable espace public de liaison entre deux quartiers et deux équipements sportifs majeurs du territoire métropolitain.

Les 12m minimum de largeur utile en phase « Héritage » ont été fixés en lien avec Plaine Commune pour permettre d'avoir un espace public largement confortable. Le CAO doit être un équipement le plus ouvert possible sur son quartier et sur Saint-Denis.



3.4.1.2 Des remarques concernant le partage des usages :

Des aménagements de qualité pour distinguer les flux

Les participants ont proposé que le franchissement soit adapté aux déplacements mais puisse également faire office de lieu de repos :

- **Des sièges** pour qu'on puisse s'asseoir et s'arrêter à l'issue des compétitions sportives pour en discuter ;
- **Des séparateurs et des marquages spéciaux au sol** comme à la Défense, mais pas de barrières, ou bien de petites séparations basses avec des plantes, ou encore des différences de couleur ou de matière de sol ;
- De faire appel à « *des experts urbanistes des pays du nord* » pour éviter des aménagements urbains et des usages comme au boulevard Marcel Sembat où un contributeur en ligne a identifié plusieurs difficultés : « *pas de zone pour les vélos, qui roulent sur les trottoirs, ainsi que les deux-roues motorisés, trottoirs occupés par les voitures mal garées, les terrasses de café et les arrêts de bus* » ;
- **De ne pas mettre de sol noir** comme à proximité du T8 Porte de Paris car « *avec la pluie et le froid c'est une patinoire très dangereuse pour les piétons* ».

Organiser les circulations piétonnes et cyclistes (et autres modes à roulettes).

Concernant le partage de l'espace entre les différents modes de déplacement, les participants ont exprimé le souhait de **distinguer les flux selon la vitesse de chaque mode** :

- Le mode piéton ;
- Le mode cyclable : une contribution fait mention de **pistes cyclables bidirectionnelles** de 4m, distinctes du cheminement piéton ;
- Les autres moyens à roulette (trottinettes, rollers, planches, etc.) ;
- Les éventuels véhicules individuels électriques ;
- Les éventuelles navettes ou bus automatiques.

Par exemple, un participant a proposé d'implanter trois voies séparées sur le franchissement : « *une voie double-sens dédiée aux vélos/trottinettes (30%), une voie en double-sens pour une navette (30%), le reste pour les piétons.* »

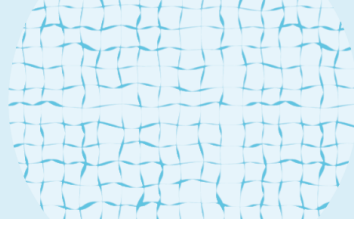
La représentante du Comité des riverains du stade de France a demandé que **le franchissement n'accueille pas de voitures**.

Lors de l'atelier en marchant, Ksenia Tolkacheva, architecte-urbaniste de l'Agence Leclerq Associés, qui accompagne la Métropole pour ce projet, a expliqué que le franchissement sera conçu pour accueillir exclusivement les vélos et les piétons.

Enfin, des habitants ont souligné la nécessité de **bien distinguer les flux liés aux évènements exceptionnels** organisés au CAO et les déplacements « ordinaires » comme par exemple ceux des futurs habitants et usagers du quartier de la Plaine Saulnier.

Favoriser les déplacements des PMR et les poussettes

Dans leurs contributions, les participants ont demandé que soient prévus des **passages pour les personnes à mobilité réduite**. Le franchissement doit être praticable pour les poussettes et les PMR.



Des inquiétudes concernant les nuisances.

A l'occasion de l'atelier en marchant et lors de la réunion de synthèse, des habitants du territoire ont fait part d'inquiétudes concernant les nuisances auxquelles seront exposés les usagers du CAO et du franchissement. Une contribution en ligne résume le sentiment exprimé par ces participants :

« Au final, j'imagine que cela ressemblera à la passerelle au-dessus du périphérique entre porte de Montreuil et porte de Bagnolet : sale, insécure, et la sensation de faire du mal à nos poumons en passant au-dessus de l'autoroute. »

Concernant **le sentiment d'insécurité du secteur**, les participants ont signalé des risques quant aux usages des espaces publics : une appropriation de l'espace public par quelques-uns au détriment des autres usagers pour des activités illégales (vente de drogue, vente à la sauvette, caddies-barbecues, etc.). Certains participants ont évoqué l'ambiance parfois délétère du parvis du Stade de France, hors manifestations sportives ou culturelles, qui contribue au sentiment d'insécurité des habitants et usagers du secteur. Pourquoi ne pas profiter du projet pour redynamiser le parvis du Stade de France en y installant des activités mobiles ou temporaires ?

En outre, plusieurs participants aux débats sur le site de la concertation ont demandé à ce que l'espace soit *« pour une fois dans l'histoire pensé pour les femmes et les jeunes filles »*. Ils ne veulent pas de privatisation possible par les hommes.

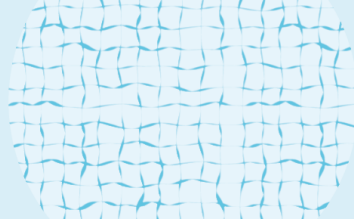
Concernant **les nuisances sonores**, des participants ont rappelé que selon les évaluations du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, environ 1/3 de la population dionysienne est exposée à des niveaux de bruit supérieurs à 68 dB (moyenne. LDEN jour/nuit). La localisation du CAO et du franchissement fait craindre à certains une surexposition au bruit causé par les autoroutes.

Concernant **l'exposition à la pollution atmosphérique due aux autoroutes**, plusieurs participants, dont le président du Comité pour l'enfouissement de l'autoroute A1, ont alerté sur l'ensemble des nuisances provoquées par le passage des véhicules : bruit, qualité de l'air, ozone, vibrations des véhicules, absence de courant d'air etc. Le site est *« en alerte rouge européenne concernant les particules fines et le CO2 »*.

En réunion publique, Flora Dancourt a répondu pour la **Métropole** que l'aménagement de l'ouvrage devra prendre en compte pour les atténuer les nuisances relatives aux pollutions et bruit et l'ensemble des risques environnants, en proposant d'utiliser les contraintes environnementales comme base de réflexion pour la conception de l'ouvrage :

- Se protéger des vents violents au nord-est et au sud-ouest ;
- Proposer des espaces abrités du soleil au sud ;
- Créer des vues vers le CAO au sud, vers le futur quartier du Village Olympique et Paralympique à l'ouest, et vers le territoire au nord ;
- Gérer les nuisances acoustiques causées par la présence de l'autoroute.

Selon certains participants, notamment en ligne la priorité devrait être d'enfouir l'autoroute, avant d'imaginer son franchissement qualifié *« d'absurde »*. Dans le même ordre d'idée, plusieurs participants ont émis le souhait **d'une couverture de l'autoroute A1**. Cela améliorerait le cadre de vie, apaiserait les nuisances et réduirait les fractures géographiques de Saint-Denis. Un contributeur en ligne a précisé : *« Ce genre d'idée, économiquement démesurée en effet, doit être mise au débat. Il y a 20 ans, la couverture de l'A1 sur l'avenue du président Wilson a permis à un quartier de naître. Il faut pérenniser cet élément dans un enjeu de réduction du bruit, des particules dans l'air [et] de développement durable. »* Il s'agirait d'inclure



la Région Ile-de-France et l'Etat dans les réflexions de transformation de l'autoroute en boulevard urbain. Cela garantira aussi la coopération des équipements Stade de France et CAO.

Enfin, concernant **les chantiers de l'ouvrage**, certains participants ont souhaité que la Métropole soit attentive au traitement des déchets.

3.4.1.3 Des propositions diverses pour animer le franchissement

Installer des espaces temporaires (commerces, salles éphémères, espaces d'expositions, etc.)

Le passage entre le CAO et le Stade de France pourrait être l'occasion :

- D'une **exposition-animation sur l'histoire et l'actualité sportives**, ou les bienfaits des pratiques sportives (natation et sports aquatiques) ;
- D'une exposition photographique et/ou du théâtre et/ou des espaces où des **artistes** pourraient exposer leurs œuvres ;
- D'un **espace de réunion et de rencontre**, un lieu de partage ;
- D'installer des commerces, snacks et jeux ;
- D'installer des péniches-bars.

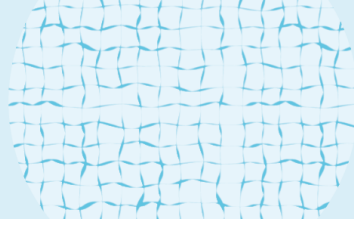
Végétalisation du franchissement

Pour végétaliser le franchissement, les participants ont proposé :

- Des plantations d'arbres de petite et moyenne taille. Ils apportent une diversité de faune et de flore (ex : cerisiers japonais) ;
- Des bacs d'arbres ;
- De la végétation grimpante sur des grilles métalliques ;
- Des mousses ;
- Des plantes graminées ;
- Des gros pots de fleur ;
- Des plantes mellifères ;
- Des haies de bambous pour isoler de la route à proximité des garde-corps ;
- Une pergola avec des plantes vivaces, ou de la vigne, de manière à ce que seule la végétation soit vue de loin.

Certains participants ont fait part de leur scepticisme **quant à la végétalisation** du franchissement. L'un d'entre eux ne connaît pas d'exemple d'espace végétalisé réussi à St-Denis : *« ils sont tous crasseux, glauques ou détériorés, alors je recommanderais de s'abstenir »*. Ils ont proposé :

- Des « plantes en plastique » ;
- De la pleine terre ;
- De prendre exemple sur des solutions qui fonctionnent car le sujet est très technique. Un participant considère que la végétalisation de la couverture de l'autoroute A1 sur le tunnel du Landy peut être prise en exemple ;
- De tirer les enseignements de l'expérience des échecs des murs végétalisés dans les lieux publics.



Solution de déplacement mécanique

Un participant a proposé qu'une solution de déplacement mécanique comme un tapis mécanique, ou tapis roulant, soit étudiée sur le franchissement.

Entretien de l'ouvrage

Un participant a demandé à la Métropole d'être attentive aux modalités d'entretien de l'ouvrage dès sa conception.

La Métropole a précisé que les candidats sont invités à intégrer dans leurs offres un projet d'aménagement paysager pouvant intégrer de la végétalisation, cette dernière devant être réalisée avec des plantes à peu d'entretien et à faible arrosage, pour que l'aménagement soit compatible avec les flux et la logistique d'entretien de l'ouvrage.

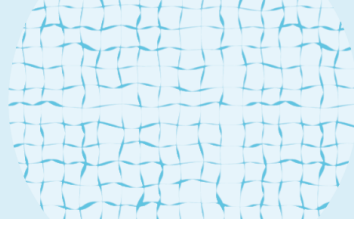
3.4.2 La desserte du CAO et les mobilités douces

3.4.2.1 Des propositions pour un accès facilité aux transports en commun

Certains participants ont demandé des précisions à propos des accès au site du CAO : la Plaine Saulnier est aujourd'hui très enclavée. Selon eux, il faut que les transports soient le plus facile d'accès et le plus proche possible du CAO pour que l'équipement fonctionne à plein en phase « héritage ».

Plusieurs moyens pour desservir l'équipement et le relier aux quartiers voisins ont été proposés :

- La création d'une **nouvelle station sur la ligne 13 du métro**, ou le dédoublement de la ligne 13 sur la portion entre Carrefour Pleyel et Porte de Paris ;
- Le **prolongement de la ligne 14 du métro vers la Porte de Paris** jusqu'à la gare de Pierrefitte-Stains (via la plaine Saulnier et un mail piéton vers la gare de Saint-Denis, le marché de Saint-Denis puis l'Université Paris 13) ;
- De **nouvelles lignes de bus passant au pied du CAO** par les nouvelles avenues traversant le quartier de la Plaine Saulnier ;
- Des **navettes autonomes et/ou électriques vers les RER B et D**. Un participant a priorisé la liaison avec le RER B pour éviter une désertification du secteur du CAO en phase héritage (comme à Stratford sur la période héritage des Jeux de Londres en 2012) ;
- Des **nouveaux moyens de transport électriques** (vélos, trottinettes, etc.), avec des possibilités de coupler l'achat d'un trajet vers le CAO via des services de transport en libre-service et l'achat d'une entrée au CAO ;
- Un **téléphérique vers la Porte de la Villette** ;
- La **prolongation de la ligne 5 du tramway**, via la rue Gabriel Péri, puis Porte de Paris et le boulevard Anatole France pour finir à Pleyel ;
- La **prolongation du tramway T8** depuis son terminus actuel St-Denis Porte de Paris jusqu'au Stade de France et le CAO, et si possible jusqu'à Paris pour 2023 afin que tous les Dionysiens (du nord, du centre, du sud) puissent accéder facilement au site olympique.
- **L'aménagement d'une zone commerciale souterraine** depuis la station La Plaine – Stade de France du RER B avec un tapis roulant menant jusqu'au CAO.



Flora Dancourt, de la **Métropole**, répond que le site bénéficie d'une très bonne accessibilité routière (A1, A86) et en transports en commun (RER B et D, ligne 13). Les lignes 14, 15, 16 et 17 du Grand Paris Express et la ligne 8 du tram sont en projet.

Il sera le trait d'union entre le centre-ville de Saint-Denis, la Plaine et le quartier Pleyel. Un nouvel arrêt de métro n'est pas prévu. Il y a deux arrêts à proximité (Porte de Paris et Carrefour Pleyel). La RATP n'envisage pas d'interrompre le fonctionnement la ligne 13, déjà saturée, pour construire un nouvel arrêt. Mais l'arrivée prochaine du Grand Paris Express (GPE) modifiera la desserte du quartier dans les années à venir.

Par ailleurs, d'autres solutions de mobilité existent ou sont à l'étude. Le prolongement de la rue Camille Mocke sous l'A86 permettra d'accélérer les trajets piétons vers le RER D à partir du site Saulnier. Des discussions vont être engagées pour desservir le quartier en bus.

Pour faciliter la circulation des piétons, les trottoirs le long de l'avenue du président Wilson et de la rue Jules Saulnier seront élargis. La desserte interne du quartier, avec la création de cheminements piétons et piste cyclable, permettra également de remailler ce secteur. Le boulevard Anatole France va aussi être réaménagé. Des études pour créer un passage dans le prolongement du mail des sports, avec un percement de l'A86, vont être engagées.

Pendant les Jeux, Paris 2024 envisage que le site soit accessible par le franchissement et le sud-ouest (prolongement de la rue Camille Mocke) pour tous les spectateurs et par le sud pour les équipes techniques et athlètes. Une entrée nord par la rue Jules Saulnier est également en cours d'étude.

3.4.2.2 Des questions concernant les flux liés aux évènements exceptionnels

Pour se rendre au CAO à partir de toute l'Île-de-France, les participants ont imaginé une augmentation de **la fréquence des transports en commun pendant le temps des compétitions.**

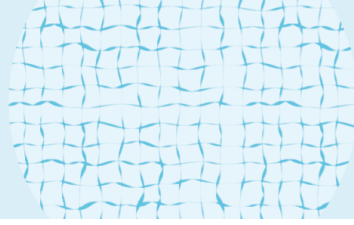
3.4.2.3 Des propositions pour favoriser les mobilités douces

Tout au long de la concertation, les participants se sont montrés sensibles à **la multimodalité de la desserte du CAO.** Des modes de circulation douce interconnectés et accessibles au plus grand nombre devraient être mis en place : navettes/voiturettes écologiques et autonomes, tramway, navettes fluviales, scooters électriques, pour désengorger le franchissement piéton tout en assurant une continuité urbaine.

Certains ont proposé **d'ajouter une passerelle vers le nord du Stade de France** et un mail piéton-vélo-bus automatique reliant les quartiers Franc-Moisin, Gare de Pleyel, Stade de France, Saint-Denis voire Île-de-Saint-Denis.

Par ailleurs, il s'agirait **d'améliorer le réseau de pistes cyclables en Seine Saint-Denis** car elles sont aujourd'hui discontinues et trop souvent implantées sur les trottoirs. L'aménagement d'une piste cyclable via les axes du futur quartier de la Plaine Saulnier et le franchissement devrait permettre aux cyclistes d'éviter certaines rues inhospitalières (Henri Delaunay et Jules Saulnier) aujourd'hui reliées par un passage très difficile sous l'A1. La piste cyclable ainsi créée pourrait se prolonger à l'est vers le pont du Franc-Moisin et à l'ouest vers le quartier Pleyel en direction du Village Olympique.

Les circulations cyclables devraient être encouragées par la mise à disposition de Vélib', d'un parking pour les vélos, les deux roues, les planches à roulettes et les trottinettes avec **des points de recharge électrique.**



Lors de l'atelier en marchant, la Métropole et Paris 2024 ont précisé que le développement de la circulation douce est un des objectifs principaux des projets d'aménagement liés aux Jeux. Concernant le CAO, il s'agit en premier lieu de désenclaver ce secteur pour les piétons et les cyclistes. C'est dans ce but que les canaux autour du Stade de France font l'objet d'une réflexion par Plaine Commune pour y favoriser les modes doux.

3.4.2.4 L'arrivée au CAO

Les participants ont été nombreux à signaler le **besoin d'une signalétique** spécifique au CAO, qui indiquerait aussi le plan du quartier et les solutions de mobilité. L'entrée et les accès du CAO pourraient être indiqués par une **signalétique multilingue ad hoc**, avec des pictogrammes et du braille pour que tous les publics s'y retrouvent. La mise en place de **plans interactifs** permettrait également de faciliter l'accès à tous les usagers. Les participants souhaitent une arrivée facile, à pied ou à vélo, depuis tous les endroits du quartier.

Lors de l'atelier prospectif sur les usages, des participants ont imaginé que des entrées différenciées selon les activités. Si cette solution est choisie, les entrées devront être directes, sans cheminements alambiqués.

L'accueil du CAO peut être assuré par **des hôtes** (dirigeant et donnant des informations générales à tous les publics) ou **un système de badges** prépayés correspondant à un certain temps d'activité ou grâce à une pré-réservation en ligne.

Stationnement

Les participants ont estimé très important de pouvoir déposer leurs véhicules (de tous types) de manière sécurisée. Ils souhaitent des espaces sécurisés et faciles d'accès pour les vélos et les trottinettes et **un garage souterrain**, avec des points de recharge électrique.

Les parkings ont suscité plusieurs questions : seront-ils sécurisés, abrités et lumineux ? Seront-ils conçus pour les vélos, les poussettes et les trottinettes ?

La question du stationnement fait partie des sujets qui feront l'objet de discussions avec le concessionnaire. Les places de stationnement pour les salariés et les usagers du CAO seront à prévoir. Des possibilités de mutualisation avec les stationnements existants du Stade de France sont envisagées.

3.4.3 L'insertion urbaine

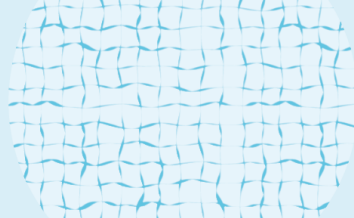
3.4.3.1 *Des questions sur le bâtiment*

Les participants à l'atelier en marchant se sont interrogés sur les dimensions et l'emplacement exact du CAO sur la parcelle.

Certains participants ont annoncé qu'ils seraient sensibles aux questions de **coût d'entretien** du bâtiment et à la part de la parcelle réservée au déploiement d'espaces verts.

3.4.3.2 *Des remarques sur la forme architecturale :*

A plusieurs reprises, des participants ont exprimé le souhait que la construction du CAO soit l'occasion de réaliser un **monument-signal**, doté d'une enveloppe symbolique, intégrant les dimensions humaine et sportive. Ce serait **une architecture pérenne** grâce à des matériaux de haute qualité, intégrant des porosités, des vides visuels, des transparences, des balcons et une végétalisation de son parvis.



Dans leurs contributions, les participants ont imaginé :

- Une façade qui reflète **la dimension humaine et l'image sportive**, une enveloppe symbolique et performante à la fois ;
- **Différentes idées de formes** : sur un losange, un rectangle, un sequoia, une goutte d'eau, une raie-manta, en en L et U, ou en escalier ou en écho au Stade de France. La forme devrait être intemporelle : un « *clin d'œil à l'architecture du Centre-Ville Historique de Saint-Denis et un trait d'union entre le style Parisien du XIXe siècle et un clin d'œil au Stade de France* » ;
- Un bâtiment vertical, **un signal élevé** visible depuis l'autoroute et le stade de France ;
- **Des porosités, des vides visuels, des transparences** ;
- **De la lumière naturelle**, par exemple grâce à une verrière amovible pour découvrir une partie du bassin de 50m, ou encore éclairer les lignes d'eau et contempler le ciel en nageant. Les participants ont souligné que l'entretien de la verrière devrait être anticipé si une telle solution était retenue ;
- Un **patio intérieur**, aménagé en jardin avec des arbres, des arbustes, des fleurs et des pelouses, protégé des nuisances sonores de l'autoroute puisqu'en cœur d'îlot ;
- **Des balcons** ;
- **Du bois et/ou des matériaux (verre et brique)** qui donneront une ambiance chaleureuse et atténueront les bruits ;
- Un bâtiment à **taille humaine** avec des décrochés et des percées visuelles en évitant les formes monoblocs.

Les participants ont cité plusieurs références :

- **Le Dôme de Vincennes** qui est un centre aquatique avec plusieurs bassins à l'ozone (pour moins de chlore). Il y a de grandes baies vitrées pour avoir de la lumière du jour ;
- **L'espace Pailleron** du XIXe arrondissement parisien ;
- **L'Institut du Monde Arabe**,
- **Le musée Guggenheim** de New York (considéré sobre, solide et qui vieillit bien).

Lors de l'atelier en marchant, Flora Dancourt, de **la Métropole**, a expliqué qu'entouré par de multiples infrastructures, le CAO sera particulièrement visible depuis le niveau du sol dans le quartier, depuis le franchissement piéton, depuis le talus de l'autoroute A86 ou depuis l'A1. Cette particularité nécessite un traitement architectural de qualité en cohérence avec le Stade de France. L'objectif de la Métropole et ses attentes vis-à-vis des candidats à la concession du CAO sont de faire du CAO un équipement phare pour le territoire, intégré dans son environnement et marqué par sa sobriété architecturale.

Métropole et ses partenaires seront particulièrement attentifs aux propositions des candidats à la concession.

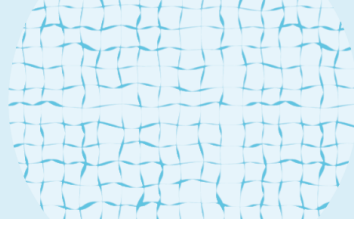
3.4.3.1 Des propositions sur l'insertion urbaine :

Le parvis du CAO

Dans leurs contributions, les participants ont été sensibles aux bonnes dimensions du parvis du CAO pour **accueillir facilement tous les publics, y compris lors de l'accueil des compétitions internationales**.

Ils ont notamment proposé qu'il soit équipé :

- Des éclairages, type lampadaires ;
- Des bancs ;



- Des arrêts de bus à proximité ;
- Des allées piétonnes, balisées et bien éclairées ;
- Des panneaux sur l'histoire de la natation ;
- Des espaces pour pique-niquer ;
- Un solarium ;
- D'une grande pelouse avec des arbres pour lire à l'ombre ;
- Du sable et surtout pas de béton, pour que l'eau ruisselle facilement.
- Un participant souhaite qu'il n'y ait pas de toit au-dessus du parvis ;

Plusieurs habitants ont évoqué la **végétalisation du parvis**. Ils ont imaginé un parvis très arboré, sans îlot de chaleur, un lieu de verdure, de lecture et d'incitation au recyclage, un lieu respirable et surtout très arboré. Un participant a expliqué vouloir pénétrer dans une zone de verdure dès le franchissement : cette zone verte se poursuit sur le parvis et à l'intérieur du CAO avec des trouées visuelles vers le patio intérieur vert.

Selon les riverains, le végétal manque cruellement à la Plaine. Il faut que le CAO soit une oasis de verdure, du franchissement au parvis et même à l'intérieur du CAO : « *Nous n'avons pas besoin de parvis minéral pour faire d'hypothétiques fêtes municipales mais d'un parvis le plus vert possible qui procure un sentiment de relaxation avant même d'entrer dans le CAO à l'image du jardin entourant le musée du quai Branly.* »

Par ailleurs, un contributeur a proposé **qu'une esplanade soit aménagée sur le toit du CAO**, donnant une vue vers Pleyel, la basilique Saint-Denis et vers Montmartre.

La cohérence architecturale et urbaine

L'insertion urbaine devrait être étudiée sérieusement, car il faut **éviter que le CAO devienne une infrastructure isolée entre des autoroutes**. La représentante du Comité des riverains du Stade de France demande à ce que l'attention soit portée sur une cohérence maximale avec les bâtiments aux alentours :

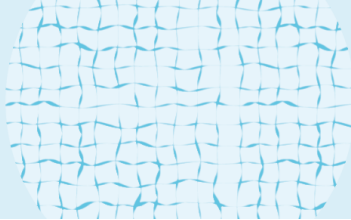
- L'ancienne pharmacie classée (L'Usine) ;
- La basilique Saint Denis ;
- La tour Pleyel ;
- Le Stade de France ;
- La basilique de Montmartre.

Lors de l'atelier en marchant, Flora Dancourt a rappelé que l'ensemble du site est soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France, compte-tenu de la localisation à toute proximité de l'ancienne pharmacie centrale inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

Certains participants ont fait part de **leur scepticisme quant à l'insertion urbaine et la qualité architecturale** du CAO. Un habitant de Saint-Denis a ainsi considéré qu'il n'y a actuellement « *aucune cohérence architecturale à Saint-Denis, et que le Stade de France n'est pas beau* ». En outre, le président du Comité pour l'Enfouissement de l'A1 a signalé que, selon lui, le CAO ne devrait pas être visible depuis l'A1 car il souhaite qu'elle soit enfouie avant 2024. Il faudrait alors plutôt imaginer que le CAO soit visible à partir d'une trame verte qui aurait remplacé l'A1.

3.4.3.2 Des demandes pour renforcer les liens avec les quartiers environnants et le Stade de France

Le renforcement des liens entre le CAO et les quartiers environnants est un des sujets principaux évoqué par les participants concernant l'insertion urbaine du CAO.



Dans toutes les rencontres avec le public et en ligne, plusieurs personnes ont estimé nécessaire que les activités du CAO soient conçues en synergie avec le Stade de France, le canal Saint-Denis, le bassin de la Maltournée, le quartier Pleyel et le quartier du Landy. Il s'agirait de mener **un travail de coordination et de complémentarité** dans l'organisation d'activités sportives pour les scolaires, les centres de loisirs, les clubs et les associations sportives.

Le Comité d'Entreprise du CAO pourra aussi ouvrir ses activités aux habitants et aux autres salariés du site pour favoriser l'insertion du CAO dans le quartier.

Lors de l'atelier en marchant, un participant a fait remarquer qu'un terrain vague au nord du site de la ZAC Plaine Saulnier apparaissaient sur les plans d'accessibilité.

En réunion publique, Laurent Russier a rappelé l'exemple du Stade de France, dont personne ne pensait qu'il deviendrait aussi facilement accessible avant qu'il soit construit. La même question se pose aujourd'hui pour le CAO. L'objectif est d'intégrer pleinement le site du CAO au reste de la ville.

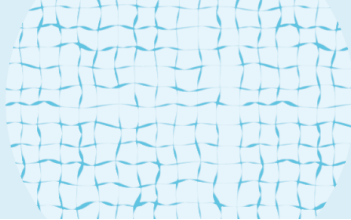
Paul Mourier, de **la Métropole**, a rappelé que cet équipement sera d'une envergure nationale et internationale. Le site aura également une vocation touristique dans la mesure où il est situé à proximité du Stade de France, autre atout touristique majeur du territoire. Un lien fort existera entre ces deux équipements.

Le CAO doit être un équipement le plus ouvert possible sur son quartier et sur Saint-Denis. La Métropole réfléchit aux moyens d'améliorer l'ouverture de la Plaine Saulnier sur l'ensemble de son environnement.

Flora Dancourt et Kévin Vasseur, de **la SOLIDEO**, répondent que le lien au canal a été identifié comme un des enjeux importants du projet. Cependant, le canal ne fait pas partie du périmètre de la ZAC Plaine Saulnier pour laquelle la Métropole joue le rôle de maîtrise d'ouvrage. C'est l'établissement public territorial Plaine Commune qui intervient sur l'aménagement des berges du canal.

David Proult pour **la Ville de Saint-Denis** a expliqué aussi que le territoire sera modifié par l'évènement de 2024 mais également grâce à des projets voisins. En 2024, il n'y aura plus de bretelles de l'A1 aux portes de Paris (les espaces ne seront pas encore traités, mais il n'y aura plus de trafic).

L'agence Leclercq Associés a répondu que cette parcelle n'est pas un terrain vague. Elle fait partie du site appartenant à l'entreprise Venteprivée.com. Il y a une servitude d'utilité publique de passage vers le bassin de la Maltournée. Si le propriétaire de la parcelle ou un autre acteur privé initie un projet, la réflexion pour prolonger le mail des sports pourra être engagée opérationnellement.



3.5 LES USAGES DU CAO EN PHASE HERITAGE

L'atelier prospectif dédié notamment aux discussions sur les usages a fait émerger un discours construit collectivement par les participants concernant l'accueil des différents publics et le types d'activités à implanter dans le CAO.

3.5.1 L'accueil des différents publics

3.5.1.1 *La nécessité d'établir le bon équilibre entre les usages*

Le CAO est considéré par les participants comme un atout pour le territoire. Il s'agirait de profiter du caractère olympique de cet ouvrage pour développer la pratique sportive à tous les publics.

Les participants ont soulevé à plusieurs reprises les **problématiques de conciliation des usages du CAO**. Il faut pouvoir accueillir dans cet équipement tout autant les scolaires, le grand public que des clubs, des salariés, mais aussi des compétitions internationales ponctuelles etc. Il s'agirait de concilier les contraintes techniques propres aux épreuves et une qualité de l'équipement qui favorisera l'apprentissage de la natation.

Les **principes de modularité** (fonds et murs de bassin amovibles) et de polyvalence (patinoire, gymnase, espace remise en forme, etc.) semblent pour certains participants les déterminants du succès de l'équipement dans son fonctionnement en phase Héritage.

Flora Dancourt pour la **Métropole**, a expliqué qu'en phase héritage, le CAO permettra d'améliorer l'offre d'un territoire carencé en équipements aquatiques. Les habitants, les scolaires et les clubs du territoire expriment le besoin de nouvelles piscines depuis de nombreuses années. Le CAO doit constituer un levier de développement des capacités d'accueil des activités aquatiques sur le territoire.

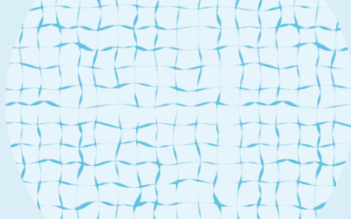
Laurent Russier pour la **Ville de Saint-Denis**, a expliqué qu'il militait pour que cet équipement soit utilisé pour les compétitions mais aussi et surtout par les scolaires, le grand public et les associations sportives. David Proult souligne que la vocation nationale et métropolitaine ne doit pas faire oublier la vocation locale. Cela se jouera par des questions des tarifs et de l'amplitude horaire.

Anthony Piqueras, de **Paris 2024**, a ajouté que la question de la modularité a été anticipée très tôt dans la conception du projet. Il s'agira d'optimiser au maximum l'utilisation des bassins. Par exemple, on peut prévoir la mise en place d'un aileron sur le bassin de 50 mètres pour couper la piscine en deux et permettre différents usages en même temps. De la même manière, on incite les candidats à la concession à prévoir des dispositifs de fond mobile pour permettre différents usages, en particulier dans le bassin de plongeon.

3.5.1.2 *Les scolaires et les étudiants*

Plusieurs participants souhaitent que le CAO soit très facile d'accès pour les scolaires en phase « Héritage » au vu du **manque d'équipements en Seine-Saint-Denis** et la **faible proportion d'habitants sachant nager**. Une habitante insiste sur le fait que le CAO doit être accessible facilement pour les scolaires via un espace dédié sur le parvis.

Plusieurs participants au débat en ligne soulignent la présence du **Campus Condorcet** à proximité du CAO. Il y a 15 000 étudiants chercheurs qui pourraient avoir des conditions d'accès facilitées au CAO.



Les participants ont des questions sur les capacités d'accueil des publics scolaires : quels sont les créneaux ? quels sont les établissements concernés ? Comment garantir ces créneaux dans la concession ? Comment assurer que le CAO aura la capacité suffisante pour accueillir les scolaires de Seine-Saint-Denis ?

Des participants ont imaginé des dispositifs spécifiques pour l'accueil des publics scolaires :

Paul Mourier et Flora Dancourt pour la **Métropole**, ont répondu que l'équipement aurait évidemment vocation à accueillir à la fois les scolaires, les clubs et le grand public. L'accueil des scolaires est une des priorités mais il ne suffira pas à garantir un niveau suffisant de recettes d'exploitation. L'équipement accueillera aussi le grand public.

Des créneaux sont d'ores et déjà réservés dans le planning transmis aux candidats à la concession pour l'accueil des scolaires de la Ville de Saint-Denis, des clubs et associations sportives des Villes de Saint-Denis et de Paris (outre du haut-niveau sous l'égide de la FFN). Ceci n'empêche pas que d'autres communes de Plaine Commune et du territoire envoient leurs scolaires (primaires, collégiens et lycéens). La Ville de Paris ne prévoit pas d'envoyer des scolaires dans le CAO mais en revanche, il y aura plusieurs clubs et associations sportives parisiennes utilisatrices de l'équipement (comme pour la Ville de Saint-Denis). L'objectif est bien d'accueillir les élèves du plus grand nombre d'écoles possible, tout en sachant que la desserte des scolaires est un enjeu.

Les candidats sont incités à nouer d'autres partenariats pour l'accueil des primaires d'autres villes avoisinantes, des collégiens, lycéens et étudiants.

- Espaces de travail et de lecture connectés ;
- Lignes de nage adaptées à leur rythme de nage, et des bassins spécifiques s'il y a d'autres publics en parallèle ;
- Plongeoires plus bas ;
- Hall très large doté d'une signalétique avec des zones marquées au sol pour rassembler les élèves. Un participant évoque des voyants lumineux sur les murs pour le rassemblement rapide des groupes.
- Vestiaires collectifs pour enfants, séparés des vestiaires grand public (pour éviter notamment tout risque de voyeurisme).
- Activités ludiques pour les élèves : des dispositifs connectés comme le *virtual trainer*, permettant aux nageurs de suivre sous l'eau une ligne de *LEDs*, avec des objectifs de temps précis.

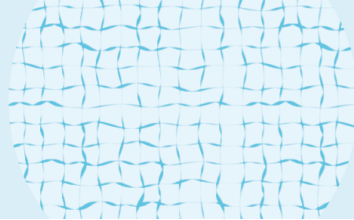
3.5.1.3 Les clubs / les associations

Pour accueillir au mieux les groupes, les clubs et les associations sportives, le CAO peut mettre à disposition des espaces et des dispositifs ;

- Des haut-parleurs subaquatiques, dont la qualité sonore doit être optimale.
- Des dispositifs d'insonorisation s'il y a d'autres usagers ou clubs en même temps (aquagym et natation synchronisée par exemple),
- Des installations pour enregistrer et regarder des vidéos des performances des clubs peuvent être mises en place.

Pour tous ces équipements, il s'agirait de conserver les dispositifs installés pendant les Jeux en les adaptant à une utilisation du quotidien.

Des espaces dédiés



Pour mettre en œuvre les dispositifs spécifiques aux clubs, **un local associatif** comme une « Maison des clubs », ou une « Maison des bénévoles » pourrait être mis en place au CAO. Il contiendrait :

- Des espaces de détente et une cafétéria, avec un accès Wifi ;
- Des espaces vidéo dédiés ;
- Des locaux de rangement, et des espaces de stockage proches du bassin permettant de conserver du matériel ;
- Des espaces de réunion ;
- Une salle d'échauffement.

Pour les activités de natation, il faudrait des **vestiaires collectifs spécifiques** aux clubs pour se déchausser et se changer. Les participants pensent à des douches individuelles et collectives non mixtes, avec des espaces pour poser ses affaires.

Des services adaptés

Il s'agirait de profiter de l'arrivée du CAO pour mettre en place **un réseau** de sportifs amateurs, sportifs confirmés, anciens sportifs, retraités, parents, étudiants, associations, professionnels du sport pour promouvoir le sport et les projets du CAO.

Par ailleurs, des **temps de rencontre interclubs ou entre des clubs et d'autres publics** pourraient être proposés au CAO :

- **Des temps de rencontre avec des sportifs de haut niveau** ;
- **Des permanences d'aide à la gestion**, au financement et à la structuration des associations, d'assistance juridique avec la présence de financeurs ou la mise en place d'un Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles (CRIB) ;
- Des **dispositifs d'échange de compétences** (« 1h aide aux devoirs contre 1h de sauna » par exemple) pour communiquer dans le quartier autour de l'activité des clubs et participer au recrutement ;
- Des **portes ouvertes** régulières pourraient être organisées par les membres des clubs présents au CAO.

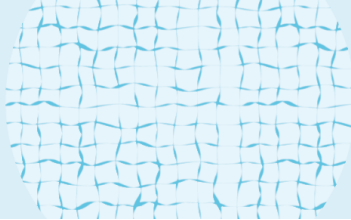
Les participants ont interrogé des questions quant aux **créneaux réservés aux clubs** et associations. D'autres usagers peuvent être présents CAO (autres clubs, grand public). Cependant, quelques soient les horaires retenus pour l'accueil des différents publics, la mixité des usages doit être pensée très en amont. Par exemple, des participants proposent de « privatiser » la fosse à plongeon pour les associations sportives pendant que le grand public utilise le reste des bassins.

- Les bassins seront-ils ouverts aux clubs de plongée et d'apnée ? Quelle place sera accordée à la vie associative et aux clubs de natation dans le Centre Aquatique Olympique en phase héritage ?

3.5.1.4 Le grand public

De nombreuses questions ont porté sur l'accès du grand public au CAO : Quels seront les créneaux réservés ? Quels seront les tarifs ? Y aura-t-il des nocturnes ? Les Dionysiens seront-ils prioritaires ? Y-aura-t-il un petit bain / une pataugeoire pour accueillir les plus petits ?

Des participants ont proposé qu'il n'y ait pas de contrainte horaire d'accès au CAO pour le grand public.



Paul Mourier et Flora Dancourt, de la **Métropole**, répondent que l'équipement a évidemment vocation à accueillir à la fois les scolaires, les clubs (dont la plongée) et le grand public.

Ils souhaitent qu'il y ait des activités ludiques pour les enfants et des espaces pour les **familles**. Il peut y avoir des activités pour les bébés (bébé nageur et/ou garderie) et des activités pour les enfants (sport en club et/ou formation à la natation).

Les participants pensent aussi qu'il est important de pouvoir faire des activités ensemble, en permettant à des clubs différents de venir en même temps : plongeon/natation/bébé nageur/initiation adulte ... peuvent occuper des bassins différents ou être voisins dans un bassin.

Concernant les tarifs, les participants imaginent **des abonnements et des tarifs réduits** pour les jeunes (moins de 3€, maximum 5€). Ils pensent aussi à **un tarif préférentiel pour les résidents** (de Saint-Denis, même de Plaine Commune). On pourrait envisager des abonnements avec des tarifs variés selon les ressources de chacun (habitants de Plaine Commune ou de la Métropole).

Les participants souhaitent aussi des horaires très souples pour les salariés de la Plaine Saulnier. Il peut y avoir un tarif préférentiel ou **un abonnement pour les heures creuses**.

Une participante au débat en ligne considère qu'elle est prête à payer « un peu plus » que les autres piscines de Saint-Denis pour aller au CAO : il sera plus proche des habitants de Saint-Denis que l'actuelle piscine de Châtelet-Les Halles. Il faut imaginer **un modèle économique viable**, tout en favorisant l'accès de tous types de populations.

Paul Mourier et Flora Dancourt, de la **Métropole**, répondent qu'à ce stade, les tarifs du CAO n'ont pas été complètement fixés. Dans le cadre du dossier de consultation transmis aux candidats à la concession, un certain nombre de tarifs plafonds (notamment les prix unitaires grand public adulte et enfant) sont fixés pour correspondre aux ordres de grandeur pratiqués sur le territoire, en concertation avec la Ville de Saint-Denis. *In fine*, il appartiendra à la Métropole de fixer la grille tarifaire dans le cadre du contrat de concession après délibération du Conseil métropolitain. La grille tarifaire devrait être arrêtée à la fin de 2019, en concertation avec les collectivités concernées et notamment la Ville de Saint-Denis.

Laurent Russier, **Maire de Saint-Denis**, tient à spécifier que les tarifs devront être adaptés aux capacités financières des habitants du territoire. Il serait souhaitable que les tarifs du CAO correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués sur le territoire. Il faut éviter de faire du CAO une « piscine d'élite ».

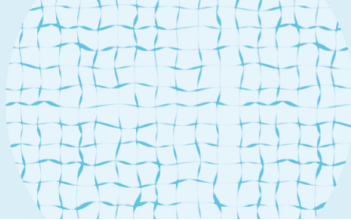
3.5.1.1 Les accompagnants

Des participants ont fait remarquer que les piscines sont souvent imaginées, pensées, conçues et développées essentiellement pour le public baigneur. Ils souhaitent que le **public non baigneur** (parents qui accompagnent leur progéniture) puisse profiter **d'espaces adaptés** pour consommer et échanger autour d'un café, des espaces connectés et/ou déconnectés, etc.

3.5.1.2 Les PMR

Pour accueillir les publics en situation de handicap, les participants ont pensé à :

- **Des « rails »** pour guider la canne podotactile au sol ;
- **Une assistance sonore** (comme dans les gares et sur les passages cloutés) ;
- Des peintures et jeux colorés prenant en compte **les nuances de gris** pour les malvoyants ;
- **Une formation des hôtes** pour l'accueil des personnes en situation de handicap ;



Des aménagements spécifiques pour les personnes sourdes et/ou autistes doivent être anticipés (contrastes et langage universel).

Lors de la réunion publique de synthèse, la question de l'accueil des publics en situation de handicap a à nouveau été soulevée. Le représentant du Comité Départemental Olympique et Sportif a rappelé l'importance de penser des aménagements pour les personnes porteuses de handicap de tous types, y compris les autistes.

Flora Dancourt, de la Métropole, a souligné l'enjeu de l'accessibilité du CAO et de son parvis à tous les usagers et notamment les PMR.

3.5.1.3 Les publics professionnels

Les salariés du CAO

Les salariés du CAO pourraient avoir accès à tous les équipements du CAO avec des conditions d'accès spécifiques et à des espaces communs privés.

Des espaces de réunion doivent aussi être disponibles pour les réunions syndicales et pour le Comité d'Entreprise (CE).

Les salariés de la Plaine Saulnier

Des participants ont émis le souhait que les salariés de la Plaine Saulnier aient un accès privilégié au CAO. Ils peuvent y trouver :

- Des espaces de travail et de lecture connectés ;
- La médecine du travail et les professionnels de la santé et du bien-être ;
- Des espaces pour prendre le soleil ;
- **Les douches et/ou les toilettes à utiliser** à la fin de leur jogging, ou après être arrivés à vélo le matin ;
- L'accès au Wifi, et/ou leurs ordinateurs et smartphones ;
- Une garderie pour déposer ses enfants ;

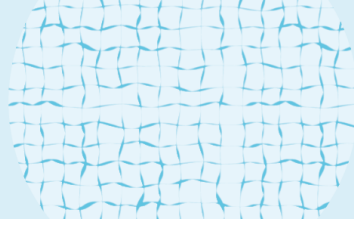
Les participants imaginent **une carte d'abonnement avec 10 cours au choix**, ou un pass activité avec un large choix d'horaires. Les salariés de la Plaine Saulnier peuvent participer à des clubs pendant ces horaires, ou avoir **des cours avec des moniteurs**.

Les membres des hôpitaux

Un participant aux débats en ligne propose **que la conception du CAO se fasse en collaboration avec le personnel des hôpitaux de la région parisienne** : professionnels médicaux et paramédicaux. La proximité géographique de nombreux hôpitaux nord-parisiens et notamment du futur campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord à Saint-Ouen devrait être un levier intéressant en termes "d'Héritage Santé" de cet équipement sportif.

Il est nécessaire de les interroger afin d'identifier leurs besoins en matière de **réadaptation à l'effort et de rééducation par les activités aquatiques**. Par exemple, il pourrait intégrer un centre médico-sportif (voire une "maison sport-santé") pouvant tant accueillir du public que des chercheurs hospitalo-universitaires œuvrant dans la prise en charge des patients par des activités physiques adaptées. Cela suppose une adaptation des bassins avec des surfaces et profondeurs modulables, des accès PMR...

Les médias



Pour l'organisation de grands événements, les participants ont souligné le besoin d'espaces presse, ou d'une salle média pour réunir et rencontrer les partenaires. Il faut aussi des espaces de réunion.

Les sportifs professionnels

Pour l'entraînement des équipes et les sportifs professionnels, il y aura besoin de vestiaires équipés et séparés des autres. Il leur faut des créneaux horaires spécifiques.

3.5.1.4 Les compétitions internationales

Plusieurs participants ont interrogé la Métropole quant à l'accueil des compétitions : Comment concilier avec les autres publics ?

Pour tenir le grand public informé des événements sportifs et des compétitions et accueillir les spectateurs dans des conditions optimales, les participants ont imaginé :

- Des affichages, des écrans dans les espaces traversés pour tenir au courant les spectateurs : animations avant et à la mi-temps des matchs, ainsi que des écrans au plafond (ralentis, intermèdes, interviews, informations et règles du jeu)
- Une boutique ;
- Une installation sonore de bonne puissance mais adaptée au contexte d'une piscine ;
- Des tribunes confortables et démontables, avec des coussins par exemple ;
- Des sanitaires en nombre suffisant ;
- Un espace de vente d'accessoires pour les supporters ;
- Une buvette.
- Un espace où les supporters peuvent se renseigner sur une pratique personnelle du sport soutenu, en dehors des compétitions. Lors des compétitions, des interlocuteurs privilégiés doivent être présents pour renseigner les personnes intéressées.

3.5.2 Les activités accueillies au CAO

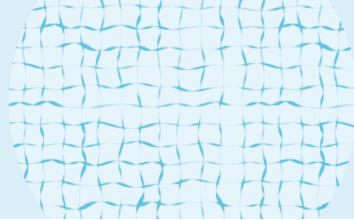
Lors de l'atelier prospectif, les habitants, les représentants de clubs et les riverains présents ont fait part de très nombreuses propositions d'activités à implanter dans le CAO.

3.5.2.1 Les activités et les dispositifs aquatiques

Bassins

Les participants décrivent plusieurs typologies de bassin :

- **Un bassin de grande profondeur**, ou à la profondeur adaptable, pour accueillir des activités comme la plongée ou l'apnée ;
- **Un bassin plein air**, car les Jeux vont avoir lieu en été. Cela permettrait de profiter du cadre. D'autres participants pensent que le niveau de la performance d'un bassin de plein air serait moindre, à moins qu'il fasse un temps magnifique. En revanche, ils proposent **une piscine découvrable** comme alternative ;
- **Un grand bassin olympique**, qui servirait pour la nage, l'entraînement des sportifs de haut niveau, l'entraînement des futurs professeurs de gymnastique, pour les étudiants des universités et pour le grand public qui veut disposer d'un espace nautique, qui ne soit pas mélangé aux scolaires (heures d'ouverture en journée, en semaine, et pas qu'en soirée) ;
- **Un bassin pour les pratiques sportives** (aquagym et aquabike) ;



- **Un bassin de bien-être** (type spa, jets d'eau (depuis les chevilles jusqu'en haut du dos, col de cygne), circuit avec des zones de massage par l'eau) ;
- **Un bassin formaté pour l'apprentissage de la nage aux scolaires** (écoles maternelles, primaires, collèges et lycées) et le perfectionnement pour ceux qui savent nager dans ces écoles. Il serait séparé du bassin dit olympique, pour éviter le bruit et la foule, et pour permettre au grand public et aux sportifs de haut niveau de venir nager sans être dérangés par la présence et le bruit des scolaires, en journée en semaine.

Vestiaires et douches

- Vestiaires tous publics et tous âges ;
- Pédiluve ;
- Zones de WC ;
- Lavabos ;
- Douches obligatoires, homme et femme, en forme de demi-lune par exemple ;
- Casiers sécurisés ;
- Table à langer

Activités

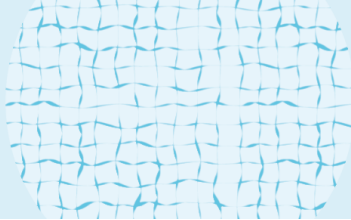
Les participants ont évoqué des activités aquatiques praticables au CAO en phase héritage, pour qu'il soit plus qu'un simple outil sportif :

- Natation ;
- Aquagym ;
- Toboggans ;
- Bassin bouillonnant ;
- Nage à contre-courant ;
- Plongée-bouteille ;
- Apnée ;
- Hockey subaquatique ;
- Nage avec palmes ;
- Plongée sportive ;
- Water-polo ;
- Possibilité de passer son brevet de nage, 50m ;
- Location ou achat de matériel comme : bonnets de bain, palmes, *pull buoys* et plaquettes, des casques anti-bruit et étanches ;
- Créneaux naturistes ;
- Pêche à la truite ;
- Cinéma aquatique.

Une salle pourrait permettre les cours théoriques de certains sports et aussi de kayak (en lien avec le bassin de la Maltournée).

Activités de bien-être

- Hammam ;
- Sauna ;
- Spa ;
- Centre thermal ;



- Jacuzzi ;
- Thalassothérapie ;
- Balnéothérapie ;
- Soins de beauté.

Des participants souhaitent que ces activités souvent chères et réservées au plus aisés, soient accessibles au plus grand nombre et aux riverains.

Pour assurer ses fonctions, la configuration du CAO sera adaptée à l'accueil de ses différents publics. Ainsi, le site sera divisé en plusieurs espaces :

- Le hall d'accueil ou les publics pourront s'informer, se retrouver et s'orienter vers les vestiaires ou les tribunes.
- Les espaces pour les nageurs, individuels ou en groupes : vestiaires, sanitaires, douches etc.
- La halle « bassins » constituée du bassin de 50 m x 25 m, du bassin de plongeon de 26 m x 25 m, des plages périphériques destinées à la circulation, au regroupement et à la détente des nageurs, et de tribunes de 2500 places. Elle sera le lieu de regroupement de tous les publics.

Exceptionnellement, le CAO accueillera des compétitions internationales de natation, plongeon ou water-polo, qui nécessiteront des aménagements temporaires à l'intérieur de l'équipement. En particulier, le nombre de places de tribunes pourra être augmenté pour atteindre 5 000 places au lieu de 2 500. Autour des bassins, pourront être installés une zone mixte, une chambre d'appel (la pièce dans laquelle les nageurs attendent d'être appelés avant le début de leurs courses), les podiums ou encore des espaces pour les arbitres et pour les caméras nécessaires aux grands événements.

Après les Jeux, le CAO accueillera des séances scolaires, de la natation et du plongeon sportifs et de loisir, des activités encadrées et de la pratique libre de natation. Il sera ainsi un lieu où se côtoieront des publics divers : les scolaires, les associations et les clubs sportifs, le grand public, les agents de la Fédération Française de Natation et du Pôle France plongeon, sans oublier le personnel administratif et les services de maintenance et d'entretien du CAO.

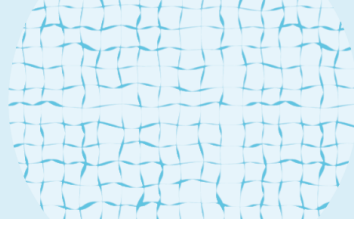
3.5.2.2 Les activités et les dispositifs complémentaires

Le CAO pourrait aussi être le lieu de multiples activités complémentaires à la natation et à ses dérivés.

- Activités culturelles autour des thèmes des Jeux et de la natation ;
- Activités pédagogiques ;
- Activités de rencontre et d'échanges, organisation d'atelier, de conférences, salle de réunion
- Aquarium écologique, alimenté par l'énergie solaire à l'accueil du CAO ;
- Jardins et mini-forêt, esplanade avec des transats ;
- Activités de soins, infirmerie, kinésithérapie, ostéopathie, diététique, salle de massage ;
- Retransmissions de grands événements ;
- Information sur la vie sportive aquatique ;
- Espaces cosy de repos et de lecture ;

Activités sportives

- Club de sports pour les jeunes et les personnes âgées ;
- Services liés aux activités sportives ;
- Autres disciplines sportives : gymnastique douce, fitness, yoga, pilates, gym-santé ;



- Salles de musculation et de fitness (vélos d'intérieur, appareils de fitness, tapis de sol, poids, vélos elliptiques, rameurs, tapis de course, etc) : une grande salle polyvalente et des salles plus petites pour des cours ;
- Centre médico-sportif pouvant accueillir du public et des chercheurs hospitalo-universitaires prenant en charge des patients qui pratiquent des activités physiques.

Restauration

- Des espaces de restauration méridienne ;
- Une cafétéria dédiée à l'alimentation saine et équilibrée (fruits et légumes frais, smoothies, soupes, produits bio et énergétiques) à des prix accessibles tout en privilégiant le système de compost pour les déchets alimentaires ;
- Des commerces et des bars ;
- Des snacks ou de la petite restauration ;
- Un salon de thé.

Une patinoire

Plusieurs participants aux débats en ligne ont proposé l'installation d'une patinoire. Le département est assurément et effectivement carencé (1,6 millions d'habitants et seulement deux patinoires (Saint Ouen et Neuilly sur Marne) non-rénovées depuis leur construction et qui auront 44 et 50 ans en 2024). Selon eux, les avantages d'une combinaison piscine–patinoire sont :

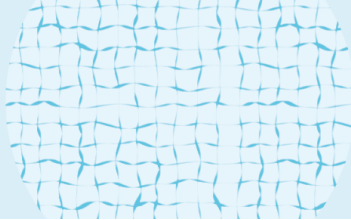
- L'échange énergétique entre les deux équipements : la chaleur produite par les groupes froids de la patinoire permet de chauffer l'eau de la piscine, réduisant ainsi significativement les coûts énergétiques de fonctionnement des deux équipements.
- La mutualisation de certains autres coûts de fonctionnement (caisse, ménage, restauration, etc...).
- L'animation territoriale, comme équipement sportif pour les clubs, le haut niveau, mais également pour la population et les scolaires.

Des participants considèrent qu'au vu du foncier disponible autour de la piscine olympique, il est tout à fait envisageable de prévoir la construction d'une patinoire (intégrée dans le parc immobilier prévu post-olympiade) en même temps que la piscine, ou éventuellement, après évènement.

Le hockey sur glace et le patinage ne sont pas des sports d'été, mais ils restent des sports olympiques. Avec les possibilités techniques actuelles, combinées à la disponibilité foncière du projet, *« il serait dommage de rater une si belle opportunité pour le territoire dionysien. »*

3.5.2.3 Les activités du pôle sportif de la ZAC Saulnier

Certains participants ont posé des questions quant à la complémentarité avec le pôle sportif de la ZAC Saulnier. Il y a des incompréhensions sur le réalisme de la programmation sportive du mail des sports et la place des fédérations.



Lors de la réunion de synthèse, le Comité de Vigilance JO Saint-Denis a souhaité avoir un ordre de grandeur du ratio entre activités connexes et la programmation du CAO dans l'enveloppe globale.

Paul Mourier, de la **Métropole**, répond que le CAO aura pour première vocation la pratique de la natation. Cependant, il pourra également accueillir des activités connexes, de loisirs et de bien-être. L'objectif est de rendre le site le plus attractif possible. Il appartiendra au délégataire qui sera retenu d'en définir le contenu précis. L'installation d'activités connexes pourrait notamment être possible grâce aux surfaces dégagées après le passage de 5000 à 2500 places de tribune, en phase héritage.

En plus des activités dans l'enceinte du CAO, la réalisation d'un pôle sportif est prévue dans le futur quartier de la Plaine Saulnier à toute proximité du CAO. La Métropole réfléchit à ce projet avec les territoires.

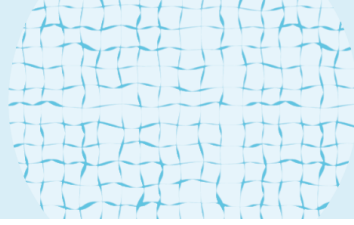
Flora Dancourt, de la **Métropole**, précise que dans l'enveloppe globale, le ratio entre les activités connexes et la programmation du CAO correspond à un rapport de 1 à 8 ou 10 entre les activités connexes et la programmation du CAO.

3.6 LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Tout au long de la démarche, les enjeux environnementaux liés au projet ont fait l'objet de demandes de précisions concernant certains sujets spécifiques comme la dépollution des sols, et de nombreuses propositions visant à appuyer les ambitions écologiques de la Métropole et de ses partenaires.

Dès la réunion de lancement de la concertation, les participants ont insisté sur l'opportunité de faire du CAO **un établissement de pointe** en termes de :

- Traitement des eaux ;
- Sobriété énergétique ;
- Qualité acoustique ;
- Chauffage ;



3.6.1 La qualité de l'eau et l'entretien des bassins

A l'occasion de l'atelier prospectif du 6 décembre 2018 qui portait notamment sur les enjeux de développement durable, les habitants et les futurs usagers du CAO présents ont majoritairement évoqué

Flora Dancourt répond que la **Métropole** a bien conscience de l'importance des enjeux environnementaux liés à la construction d'équipements de l'envergure du CAO et du franchissement. Des objectifs environnementaux ambitieux sont fixés dans le dossier de consultation qui sera transmis aux candidats à la concession, construits en lien avec la SOLIDEO et Paris 2024.

Plusieurs sujets sont traités, notamment :

- La sobriété en énergie et en eau (avec la performance en matière d'épuration de l'eau, la sobriété en énergie et électricité, l'approvisionnement énergétique à fort taux d'énergie renouvelable),
- La stratégie à bas carbone (avec l'intégration de matériaux biosourcés, le réemploi),
- L'insertion du bâtiment dans son environnement (gestion des eaux pluviales, accès modes doux, toiture végétalisée),
- Le confort urbain (en termes de qualité acoustique de la halle bassins)
- La réduction des nuisances environnementales considérant le site.

le traitement des eaux comme un enjeu majeur du projet.

Ils ont notamment souligné la nécessité de :

- **Eviter les chloramines.** Le traitement de l'eau des bassins devra être sain. Il s'agirait de limiter au maximum la présence de chloramines pour que « les yeux ne piquent pas ». Lors de l'atelier prospectif, un participant a proposé un traitement de l'eau à l'ozone ou d'autres méthodes sans chlore ou avec peu de chlore.
- **Limiter la durée des vidanges.** Il ne faut pas que les vidanges des bassins soient trop longues pour limiter la durée d'interruption de fonctionnement. Un groupe présent le 6 décembre a évoqué les techniques d'ultrafiltration qui peuvent permettre des économies d'eau.
- **Récupérer efficacement les eaux usées,**
- **Informers les publics sur la qualité de l'eau,** via une information dynamique et actualisée régulièrement.

3.6.2 La qualité du bâtiment et de ses alentours

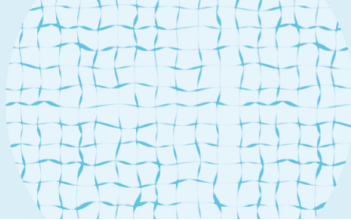
3.6.2.1 La dépollution des sols

La dépollution des sols a suscité de nombreuses interrogations tout au long de la concertation. Lors des quatre réunions publiques, des habitants du territoire ont insisté sur la nécessité de veiller à une dépollution complète des sols, en rappelant le passé industriel du site. Ils ont posé des questions à la Métropole portant sur :

- **Le niveau de pollution des sols**

Quel est-il ? Le connaît-on avec précision ? Est-ce dangereux pour les riverains, les futurs habitants de la Plaine Saulnier, les futurs usagers du CAO ? Les informations seront-elles communiquées aux habitants ?

A ce sujet, un salarié d'ENGIE qui travaille sur le site depuis plusieurs années a précisé lors de la réunion de synthèse de la concertation qu'il avait pu constater que des études étaient en cours.



Selon lui, le niveau de pollution des sols devrait probablement être similaire à celui des sols qui ont accueilli le Stade de France et son parvis dans les années 1990.

Lors de la réunion de lancement, Paul Mourier, de la Métropole a précisé que les enjeux liés à la pollution des sols nécessiteraient d'abord d'avoir une connaissance précise des niveaux de pollution. Après une première vague d'études, la Métropole conduit aujourd'hui une série d'études complémentaires. Son objectif est de dresser un état précis du niveau de pollution des sols. A ce jour, les études sur le niveau de pollution des sols sont toujours en cours.

○ **Le rôle d'Engie, occupant actuel du site, dans la dépollution**

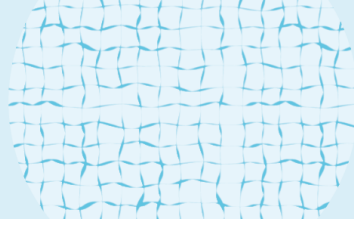
Avant son départ, l'entreprise Engie sera-t-elle tenue de dépolluer les sols ?

Plusieurs participants ont insisté sur ce point, en évoquant l'argument du principe « pollueur-payeur ».

Lors de la réunion de lancement, Paul Mourier, de la Métropole a précisé que des discussions étaient en cours concernant le rôle d'Engie dans la dépollution des sols. Flora Dancourt a confirmé cette information lors de l'atelier en marchant du 17 novembre 2018. Un protocole d'accords est en cours d'élaboration entre la Métropole et Engie permettant de déterminer précisément les conditions de libération du site par ENGIE.

○ **Le financement et les modalités de la dépollution**

Qui finance la dépollution des sols ? Quelle répercussion sur les impôts locaux ? Le concessionnaire qui aura la charge de dépolluer le site amortira-t-il les surcoûts éventuels occasionnés par la dépollution sur les prix d'entrée ? Quelle sera l'ampleur du chantier de dépollution ? Quel impact pour la population ?



En réunion publique, la Métropole a précisé à plusieurs reprises que les coûts liés à la dépollution des sols ont été intégrés très tôt dans les réflexions sur le CAO et sur la ZAC Plaine Saulnier, tout comme ceux liés à la démolition des bâtiments et au désamiantage du site.

Lors de la réunion de synthèse, Christian Mourougane, Directeur du projet à la **Métropole**, a confirmé que le coût des travaux de dépollution serait à la charge du concessionnaire s'agissant des coûts relatifs à l'emprise du projet CAO et Franchissement. Le montant de ces coûts fera l'objet d'échanges et négociations avec les candidats. Leur évolution ne pourra avoir d'impact sur la grille tarifaire liée au service public en phase héritage.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été passé par la Métropole car elle doit règlementairement définir les conditions des travaux de dépollution. Le marché passé par la Métropole pour la dépollution est un marché d'études et non de travaux.

Le bureau d'étude est chargé de définir la méthodologie utilisée pour réaliser les travaux. Les méthodes sont ensuite validées par l'Etat et les différents prestataires devront suivre ces indications. Il y a trois modalités de contrôles :

- Le contrôle de la conception : celle des hypothèses et des méthodologies,
- La contrôle d'exécution des travaux, la Métropole doit vérifier que les entreprises effectuent correctement les travaux.
- Le contrôle du traitement des matériaux pollués en externe.

Le terrain de la ZAC Plaine Saulnier est pollué mais il ne présente pas de risques pour la population. Seuls les travaux de dépollution eux-mêmes peuvent générer des risques.

Le niveau de terre à excaver et à traiter est défini en fonction du niveau de pollution. Le risque ne repose pas sur la méthode d'extraction mais sur le transport et le traitement des polluants.

o **L'information du public**

Comment les habitants continueront-ils d'être informés sur la question de la dépollution des sols à l'issue de la concertation ?

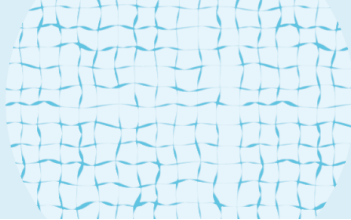
La Métropole a pour obligation réglementaire d'informer les habitants à propos des travaux de dépollution et pour toutes les installations techniques qui peuvent générer un risque pour l'environnement.

Flora Dancourt a confirmé lors de la réunion de synthèse que la Métropole mettra à disposition du public au printemps prochain l'étude d'impact incluant l'ensemble des volets environnementaux.

3.6.2.2 La sobriété énergétique

Concernant la nécessité de concevoir un équipement qui consomme le moins d'énergie possible, deux types de remarques ont été évoquées par les participants à la concertation :

- o **La nécessité de limiter au maximum les dépenses énergétiques de chauffage :**
- o L'opportunité d'alimenter le CAO par des sources d'énergie durables :
 - Photovoltaïque ;
 - Géothermie ;
 - Grâce au traitement des effluents de l'A1 et de l'A86 ;
 - Grâce à l'énergie produite par un data center ;



- Grâce à la complémentarité avec une patinoire
- Les salles de sport peuvent être génératrices d'électricité.

Flora Dancourt, de la **Métropole**, a expliqué lors de l'atelier prospectif quelles étaient les ambitions de la Métropole en matière de sobriété énergétique. La Métropole sera particulièrement attentive aux propositions des candidats à ce sujet.

3.6.2.3 La pollution de l'air

Plusieurs participants ont fait remarquer que le projet doit être ambitieux en termes de traitement des nuisances, notamment concernant la qualité de l'air. Celle-ci est essentielle, compte-tenu de la localisation du site et si la Métropole faisait le choix de mettre en place des bassins à l'air libre. Les nageurs ne peuvent pas nager en extérieur dans les conditions actuelles de pollution autour du CAO.

Le Comité pour l'enfouissement de l'Autoroute A1, qui s'est largement emparé du sujet, a proposé :

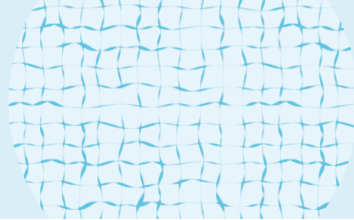
- D'intégrer le projet dans un scénario d'enfouissement de l'autoroute A1 avec un retraitement des effluents.
- Positionner les éléments du CAO de manière à ne pas empêcher de futurs projets d'aménagement routiers : réserver les emprises des interconnexions entre les 2 axes autoroutiers et, de cette façon, permettre l'effacement des liaisons via le boulevard Anatole France.
- Intégrer le principe de récupération d'énergie : capture des effluents du tunnel de Landy, séparation du CO₂, conversion en Méthane (CH₄) pour le chauffage urbain et le chauffage du Centre Aquatique Olympique puis de la piscine.
- Réserver les espaces pour les installations de récupération des effluents azotés, des COV des microparticules.

Un participant a également proposé **une solution innovante** : la façade du CAO peut être composée de tubes transparents dans lesquels des algues circulent et consomment le CO₂ comme à Genève en Suisse.

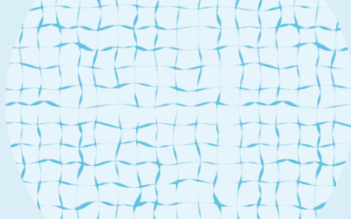
3.6.3 La sensibilisation à des comportements vertueux en matière de développement durable

Lors de l'atelier prospectif, les participants ont évoqué plusieurs idées de dispositifs à même d'informer sur les problématiques liées à l'eau et augmenter le lien social :

- Des portes ouvertes pour faire de la médiation pédagogique sur la gestion des déchets et de montrer le caractère exemplaire du CAO ;
- La présence de clubs locaux dans le CAO pour créer du lien social ;
- La sensibilisation autour de l'eau, par des expositions et des espaces dédiés ;
- Le développement de l'usage du verre consigné et des poubelles de tri sélectif ;
- L'alimentation de la cafétéria par des aliments locaux ou issus des circuits courts ou d'Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne/ de Proximité (AMAP) ;
- L'incitation des usagers à venir grâce à des véhicules doux ;
- La mutualisation et la limitation des déplacements des groupes (pour les compétitions par exemple) peuvent être mutualisés et limités ;



- La possibilité de garer et recharger ses véhicules électriques ;
- Des dispositifs de location de camionnettes électriques (par des startups par exemple) ;
- Le matériel mis à disposition du public peut être fait de matériaux 100% recyclés. Le mobilier peut être issu du réemploi.



3.7 LES SUJETS CONNEXES

3.7.1 Des questions sur le temps des Jeux

Plusieurs questions sont posées par les participants sur le déroulement des Jeux sur la Plaine Saulnier :

- Quelle place aura le public sur le site Olympique ?
- Quelles seront les activités économiques autour du CAO ? Quand seront-elles installées ?
- Quel sera le dispositif de sécurité ? Quel sera son impact pour les riverains ?

En réunion publique, Julien Carrard, de **Paris 2024**, a expliqué que le CAO est le seul équipement de compétition qui sera construit spécifiquement pour les Jeux de Paris 2024. En effet, 95% des sites dédiés aux Jeux sont déjà existants ou seront temporaires.

Le CAO en configuration dite « olympique » répondra aux spécifications du CIO nécessaires à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, pour la tenue des compétitions de plongeon, de water-polo et de natation artistique. Il accueillera :

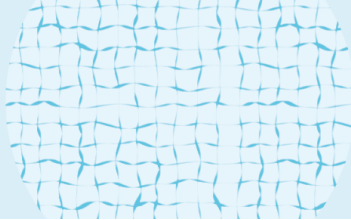
- 1 bassin de 50 m x 25 m ;
- 1 bassin de plongeon de 26 m x 25 m ;
- 5 000 places de tribunes ;
- Une partie des surfaces et locaux nécessaires à l'accueil et à l'entraînement des athlètes.

Outre le CAO, trois piscines provisoires sont prévues sur le site de la Plaine Saulnier : un bassin provisoire pour les compétitions de natation course avec des tribunes d'une capacité de l'ordre de 15 000 places, et deux bassins d'échauffement provisoires pour la natation, le water-polo et la natation artistique.

D'autres installations temporaires accueilleront des zones d'échauffement, le centre des médias, des zones de gestion, des espaces commerciaux.

Sur le site du CAO, l'installation d'un mégastore est envisagée. Il sera démonté une fois les Jeux terminés.

Julien Carrard de **Paris 2024** a précisé qu'un grand périmètre de sécurité sera installé pour le CAO et le Stade de France durant la durée des JOP. Il ajoute que le périmètre de sécurité est établi par la préfecture de police. Des études de flux ont été lancées pour étudier l'accueil des flux de l'ensemble des spectateurs, des athlètes et de la logistique. L'objectif de Paris 2024 est de réaliser des Jeux pour tout le monde, en occasionnant le moins de désagréments possibles pour les riverains.



- Quel est l'avenir des bassins temporaires utilisés pendant les Jeux ? Où seront-ils redéployés ? Selon quel calendrier ?

Laurent Rivoire, Vice-Président de la **Métropole** en charge du sport, a expliqué que les grands bassins provisoires seraient redéployés dans le reste de la Seine Saint-Denis. Les échanges sont engagés entre le Département et Paris 2024 (COJO). Ce sont 5 bassins pour la Seine Saint-Denis qui sont apportés par les Jeux. Au total, ce sont 9 bassins et 7 piscines qui vont être construites pour la Seine Saint-Denis.

Anthony Piqueras et Julien Carrard, de **Paris2024**, ont confirmé à plusieurs reprises que tous les bassins et installations temporaires qui seront installés sur le site de la Plaine Saulnier sont sous maîtrise d'ouvrage de Paris 2024. Ils seront démontés et redéployés en Seine Saint-Denis après les Jeux. Paris 2024 mène une réflexion avec les acteurs locaux à ce sujet.

Les sites de Marville, Aulnay et Aubervilliers sont prévus en tant que bassins d'entraînement. Ils bénéficient à ce titre d'une subvention de la SOLIDEO pour être rénovés. En tout, 8 nouveaux bassins seront créés sur l'ensemble de la Seine-Saint-Denis en plus des bassins prévus sur le CAO. Cela va augmenter la capacité de bassins sur l'ensemble du 93. Ces bassins sont inscrits dans le Plan Piscine du 93. Les Jeux permettent de suivre et d'accélérer les actions politiques locales pour proposer des bassins à l'ensemble de la population de la Seine Saint Denis.

Une remarque est faite sur le temps de transition entre la phase Jeux et la phase « Héritage » : les exemples de Londres et de Budapest montrent que cette transition peut ne pas être réussie.

3.7.2 La relocalisation du CRIGEN-ENGIE

Flora Dancourt, de la **Métropole**, a répondu que les travaux de transformation du CAO en configuration héritage sont raisonnables pour permettre une ouverture au public rapide dans la mesure où il n'est pas souhaité de modification de la coque du bâtiment. Il sera demandé aux candidats à la consultation d'optimiser leur planning pour permettre une ouverture au public la plus rapide possible après les Jeux

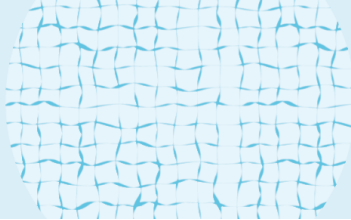
La **Métropole** a répondu que le centre de recherche du groupe ENGIE, le CRIGEN, sera relocalisé sur la commune de Stains. Le groupe ENGIE a anticipé le départ de ses collaborateurs depuis plusieurs années.

Des participants s'interrogent sur la relocalisation d'ENGIE, l'occupant actuel du site.

3.7.3 La rénovation du bassin de Marville

Les participants s'interrogent :

- La rénovation du bassin de Marville est-elle toujours à l'ordre du jour ?
- Y-a-t-il un lien entre la création du pôle sportif annexe sur la ZAC Saulnier et la création du bassin de Marville ?
- Qu'en est-il du projet d'accueil des activités de waterpolo ?



Anthony Piqueras, de **Paris 2024**, a répondu que même si la piscine de Marville ne serait finalement pas utilisée pour accueillir une compétition olympique, sa rénovation est bien prévue dans le cadre du projet olympique puisqu'elle deviendra un centre d'entraînement pendant les Jeux. Quatre scénarios de rénovation sont envisagés. A ce stade, rien n'est décidé. Paris 2024 reviendra vers les habitants pour leur présenter le projet une fois que les réflexions auront avancé.

Laurent Russier, Maire de **Saint-Denis**, a ajouté qu'une modification de la programmation du bassin de Marville est bien à l'ordre du jour. Cependant, il n'y a pas de lien entre ce projet et celui de pôle sportif qui sera créé dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Plaine Saulnier.

3.7.4 L'échangeur Pleyel

Le Collectif Pleyel et des participants ont évoqué le projet d'échangeur Pleyel pendant la concertation. Un participant fait part de son interrogation concernant le futur échangeur Pleyel et son lien avec le reste du projet.

Anthony Piqueras, de **Paris 2024**, a répondu que dans le projet d'aménagement des Jeux des travaux sur les échangeurs de l'A86 et de l'A1 sont prévus. Des échanges sont ouverts avec la ville, une réflexion est en cours pour optimiser la circulation autour de ces échangeurs.

3.7.5 Les aménagements de la voirie et la circulation à Saint-Denis durant les Jeux

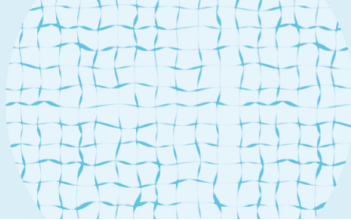
Des habitants de Saint-Denis aimerait savoir si le projet de Tramway T8 permettra la création d'une station à proximité du CAO. Des participants aimeraient savoir si un accès sera créé entre le quartier Pleyel et celui du CAO, séparé actuellement par l'autoroute.

Des participants ont exprimé des interrogations sur le devenir du boulevard Anatole France et sur la rue Francisque Poulbot. Des habitants souhaitent que des échanges aient lieu à Saint-Denis concernant les problématiques de mobilités et d'aménagement liés aux Jeux

Laurent Russier, Maire de **Saint-Denis**, indique que le projet de T8 pourrait desservir à terme le quartier des Franc-Moisin à Saint-Denis, cette possibilité est encore en phase d'étude. Le prolongement prévu du T8 est acté. Les travaux devraient commencer avant 2024, ils marqueront une pause pendant les jeux et reprendront par la suite. Laurent Russier assure que le projet verra un aboutissement car il est fondamental pour le quartier de la plaine.

Le boulevard Anatole France relie la Porte de Paris à Pleyel. Un projet prévoit de requalifier ce boulevard pour en faire un axe urbain apaisé. Par ailleurs les Jeux ont permis l'accélération du franchissement urbain reliant le quartier Pleyel à la Plaine. L'objectif est de favoriser au maximum les mobilités douces et créer du lien entre ces quartiers.

Lors de la réunion de synthèse, il a rappelé que les aménagements de la voirie ne faisaient pas partie du périmètre de la concertation. Cependant la Ville organisera prochainement des concertations, quartiers par quartier, qui devraient permettre de débattre des problématiques de circulation et de transports.



4 LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

En tant que maître d'ouvrage du projet et de la concertation, la Métropole du Grand Paris tire un bilan positif de la démarche qui s'achève. En lançant la démarche, les objectifs suivants avaient été fixés :

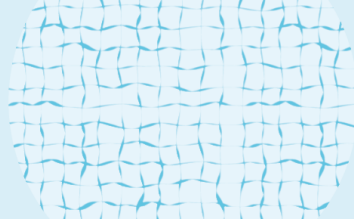
- Informer les publics sur le projet dans tous ses aspects et ses temporalités ;
- Rappeler la genèse du projet et expliciter sa gouvernance en associant ses acteurs aux temps de rencontres avec le public ;
- Entendre des questions / avis / remarques sur les éléments présentés et y répondre.
- Recueillir des idées et propositions susceptibles d'enrichir les réflexions de la Métropole et des candidats à la concession.

Pendant plus de deux mois, les débats organisés en ligne ou en présentiel en présence de Jean-Louis Laure, garant de la CNDP, ont visés à remplir ces objectifs en permettant au public de prendre part à un projet emblématique des ambitions métropolitaines en matière d'aménagement d'équipements sportifs modernes et durables, et qui laissera un héritage important au territoire.

Les enseignements de la concertation sont riches et nombreux pour la maîtrise d'ouvrage. De nombreux sujets ont été défrichés, des éléments clés du projet explicités et des thèmes de réflexion enrichis par les nombreuses questions, les remarques et les propositions des participants.

La Métropole retient notamment :

- L'approbation voire l'enthousiasme quant à l'opportunité d'implanter un nouvel équipement aquatique sur un territoire fortement carencé.
- Des interrogations sur de nombreux sujets : la cohérence des projets de CAO et de la ZAC Saulnier, le déroulement des Jeux et la phase transitoire vers l'héritage, l'opportunité et le fonctionnement du modèle concessif, la dépollution des sols ou encore les modalités d'accueil des différents publics. Tout au long de la concertation les représentants de la Métropole et de ses partenaires ont tâché de répondre à toutes les questions avec clarté et transparence.
- Une préoccupation générale relative à l'enclavement du site, aux enjeux d'atténuation des coupures urbaines, de desserte et d'accessibilité ainsi qu'aux enjeux environnementaux (dépollution des sols, qualité de l'air, nuisances acoustiques, ambitions environnementales) ;
- Des propositions variées qui viennent enrichir les réflexions de la Métropole en matière de mobilités, d'accès à l'équipement, d'insertion urbaine et architecturale, d'activités et de dispositifs spécifiques à chaque public, de qualité du service publics, de traitement des eaux ou encore de solutions innovantes en matière d'énergie et de chauffage.
- Une attente de dialogue à plus vaste échelle dans le cadre d'un forum citoyen, avec les autres parties prenantes des projets olympiques, permettant d'étudier l'ensemble des problématiques ayant trait aux Jeux de 2024 en Seine-Saint-Denis ;



5 LES SUITES DU DIALOGUE

Au regard des attentes et interrogations issues de la concertation préalable et considérant en outre les recommandations émises par le garant dans son bilan, la Métropole du Grand Paris s'engage à :

- Rendre public le présent compte-rendu dès son approbation par le Conseil métropolitain du 8 février 2019 et le transmettre aux candidats. Il convient de noter que le garant de la CNDP a élaboré son propre bilan relatif au déroulement de la concertation - ci-joint annexé - qui sera également rendu public.
- Veiller dans l'analyse des projets et la négociation avec les futurs candidats à la concession à prendre en compte les remarques, observations et propositions issues de la concertation.
- Poursuivre le dialogue avec le public via les procédures réglementaires engagées, notamment :
 - Entre avril et juin 2019 : participation électronique avec mise à disposition du dossier de création de ZAC et de l'étude d'impact ;
 - A l'automne 2019 : enquête publique relative unique « Déclaration d'Utilité Publique valant Mise en compatibilité du PLU ».
- Envisager d'autres actions de participation sur les projets de la Plaine Saulnier : en particulier dans le cadre de la programmation détaillée des espaces publics de la ZAC Plaine Saulnier dans le courant de l'année 2019.
- Organiser à la fin de l'année 2019, une fois le concessionnaire retenu, une réunion publique de présentation du projet au cours de laquelle la Métropole et le concessionnaire indiqueront les contributions issues de la concertation prises en compte dans le projet ainsi que le dispositif de concertation envisagé.
- Participer aux actions de concertation et d'information engagées par les acteurs du projet olympique, en particulier la SOLIDEO, Paris 2024 (Forum citoyen) et les instances locales (Comité de suivi de Plaine Commune, Conseils de quartier, Comité de suivi).
- Maintenir un dispositif de communication relatif aux projets de la Plaine Saulnier, via le site internet de concertation, entre autres outils, pour permettre une information régulière du public.
- Préparer le dispositif d'information chantier à l'échelle du site Saulnier pour sa mise en place en 2020.